Nations Unies

S/PV.7231



# Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

*Provisoire*

**7231**e séance
Mercredi 30 juillet 2014, à 15 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Gasana | (Rwanda) |
| *Membres* : | Argentine | Mme Perceval |
| | Australie | M. Quinlan |
| | Chili | M. Barros Melet |
| | Chine | M. Zhao Yong |
| | États-Unis d'Amérique | Mme DiCarlo |
| | Fédération de Russie | M. Churkin |
| | France | M. Bertoux |
| | Jordanie | M. Hmoud |
| | Lituanie | Mme Murmokaitė |
| | Luxembourg | Mme Lucas |
| | Nigéria | Mme Ogwu |
| | République de Corée | M. Oh Joon |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Mark Lyall Grant |
| | Tchad | M. Gombo |

## Ordre du jour

Mise en oeuvre de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507)

Lettre datée du 22 juillet 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/526)



14-48818 (F)






*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Mise en œuvre de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507)**

**Lettre datée du 22 juillet 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/526)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/526, qui contient une lettre datée du 22 juillet 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle celui-ci transmet un document de réflexion sur la question inscrite à l'ordre du jour.

Je vais tout d'abord faire une déclaration liminaire dans laquelle je résumerai les travaux du Conseil durant le présent mois.

En premier lieu, je tiens à rappeler que durant le mandat du Rwanda au Conseil de sécurité – au cours duquel mon pays a exercé deux fois la présidence du Conseil, en avril 2013 et en juillet 2014 – nous avons décidé de convoquer une séance récapitulative à la fin de chacune de nos présidences. En avril 2013, cette séance s'était tenue à huis clos, et le public ni les médias n'avaient donc pu y assister. Toutefois, cette année, le Rwanda a décidé de convoquer une séance récapitulative sous la forme d'une séance d'information publique. La convocation de cette séance sous cette forme s'explique par la nécessité d'améliorer la transparence et de permettre au grand public d'être pleinement au fait des activités du Conseil.

Nous rappelons qu'en vertu de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, ce sont les États Membres de l'ONU qui représentent les citoyens de tous nos pays et qui confèrent au Conseil la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'ai souligné dans le document de réflexion distribué dans le courant du mois que cette séance récapitulative serait l'occasion pour les membres du Conseil de procéder à un échange de vues sur les situations sur lesquelles s'est penché le Conseil en juillet, ainsi que sur les méthodes de travail du Conseil au cours de ce mois. Elle serait également utile pour tous les Membres de l'Organisation et le grand public afin de mieux comprendre les travaux et les dynamiques du Conseil de sécurité.

Cependant, comme le veut la pratique depuis que la présidence pakistanaise a relancé la tradition des séances récapitulatives en janvier 2013, cette séance n'a pas été convoquée pour donner aux membres du Conseil une occasion supplémentaire de réitérer leurs positions bien connues sur les questions de fond abordées pendant le mois. Elle a plutôt vocation à permettre au Conseil d'évaluer ses travaux au travers du prisme des situations relatives à des pays particuliers et des questions thématiques abordées tout au long du présent mois, mais aussi de procéder à un examen critique des progrès accomplis sur ces questions, de ses processus et de la manière dont il peut améliorer son efficacité et son efficience.

Pour ce qui est des activités du Conseil en juillet 2014, d'ici à la fin du mois, nous aurons tenu 35 séances au total, principalement liées à des situations de conflit mais également à des débats thématiques comme le maintien de la paix et la consolidation de la paix après un conflit. Ces séances ont inclus deux débats publics : le débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, qui a eu lieu le mardi 22 juillet, et le débat public sur la collaboration avec des partenaires régionaux en matière de maintien de la paix et son évolution, tenu le lundi 28 juillet.

En incluant la séance prévue demain, nous aurons tenu 10 séances d'information, y compris des séances d'urgence sur les situations en Israël et en Palestine et dans l'est de l'Ukraine, ainsi qu'une séance sur la consolidation de la paix après un conflit. Cette dernière séance a été suivie d'un dialogue interactif informel entre les membres du Conseil de sécurité, les présidents des diverses formations pays de la Commission de consolidation de la paix, le président du Groupe de travail de la Commission de consolidation de la paix sur les enseignements de l'expérience et les pays à l'ordre du jour de la Commission.

Le Conseil de sécurité a également organisé 15 séances de consultations et une réunion des pays qui fournissent des contingents et des personnels de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

En juillet 2014, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité cinq résolutions, dont la résolution 2165 (2014) sur la situation humanitaire en Syrie; la résolution 2166 (2014) sur la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines; la résolution 2167 (2014) sur les partenariats régionaux en matière de maintien de la paix, et les résolutions 2168 (2014) et 2169 (2014), adoptées ce matin, qui prorogent les mandats de l'UNFICYP et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, respectivement.

Enfin, le Conseil a adopté trois déclarations présidentielles, 16 déclarations à la presse et trois éléments transmis à la presse. Il convient de noter que le nombre de déclarations à la presse adoptées ce mois est le plus élevé depuis l'introduction de la déclaration à la presse parmi les outils du Conseil, en novembre 2000.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**Mme Perceval** (Argentine) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais commencer en vous remerciant, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente séance récapitulative – la sixième de l'année. Je ne rappellerai pas les raisons pour lesquelles l'Argentine considère que ces réunions sont fondamentales. Le fait est que tous les membres non permanents et certains membres permanents ont organisé des séances récapitulatives, ou prévoient de le faire, au terme de leur présidence cette année, et nous espérons que cela incitera les membres qui continuent à nourrir des doutes sur leur utilité à faire de même.

Conformément à vos directives, je vais procéder à une évaluation du travail accompli par le Conseil de sécurité pendant le mois de juillet, dans le but de proposer quelques recommandations sur la manière dont le Conseil pourrait renforcer son efficience et son efficacité, ainsi que sa légitimité.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, du débat public que vous avez organisé sur la participation des organisations régionales aux opérations de maintien de la paix. Sachant que la Charte des Nations Unies elle-même incite le Conseil de sécurité à utiliser les « accords régionaux » pour s'acquitter de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est inexorablement lié au processus de régionalisation des missions de maintien de la paix.

De la même manière, au vu des importantes transformations en la matière depuis que l'Argentine est entrée au Conseil en 2013 – mandats toujours plus robustes des opérations de maintien de la paix et utilisation des nouvelles technologies, pour ne citer que quelques-uns de ces changements –, ces débats fournissent aux États Membres une tribune où ils peuvent exprimer leurs points de vue et participer, dans la mesure où ils exposent leur opinion, au processus de prise de décisions, comme cela doit être le cas de l'avis de mon pays.

Vous avez eu, Monsieur le Président, le délicat et triste privilège de présider aux travaux du Conseil pendant la quinzaine la plus tragique et la plus intense de ces dernières années – 15 jours au cours desquels se sont produits de véritables tournants dans les trois conflits – parmi les nombreux et graves conflits dont le Conseil est saisi – qui tiennent la communauté internationale en haleine au regard de leurs répercussions sur la paix et la sécurité non seulement régionales, mais aussi mondiales.

Pendant ces 15 jours, le 14 juillet précisément, les membres du Conseil sont parvenus à surmonter leurs divergences pour adopter la résolution 2165 (2014), par laquelle nous avons décidé que les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires internationaux sont autorisés, en notifiant les autorités syriennes, à utiliser les routes franchissant les lignes de conflit et quatre postes-frontières en sus de ceux déjà utilisés, afin de permettre l'acheminement de l'assistance humanitaire. Pourtant, le fait que cette résolution a été nécessaire est la conséquence du non-respect systématique et délibéré, par toutes les parties au conflit syrien, des précédentes décisions du Conseil de sécurité, notamment d'une autre résolution, la résolution 2139 (2014), adoptée il y a à peine cinq mois.

Deux semaines sont un intervalle trop court pour évaluer l'application de la résolution 2165 (2014). Mais nous espérons, nous demandons, que cette résolution entraîne le renversement de tendance que nous avions attendu en vain après l'adoption de la résolution 2139 (2014), et qu'elle commence à produire un changement positif dans la vie de milliers de personnes.

Trois jours plus tard, le 17 juillet, nous avons été confrontés à l'une des pires tragédies de l'aviation commerciale internationale, tragédie qui a coûté la vie à près de 300 personnes alors qu'elles survolaient une zone en proie à la violence, dans l'une des situations de

crise qui tient actuellement en haleine la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, si ce n'est pour le nombre de ses victimes – bien que les dernières évaluations font état de plus de 700 victimes civiles depuis la mi-avril, date du début de la campagne militaire du Gouvernement contre les rebelles séparatistes dans l'est de l'Ukraine –, du moins pour sa dimension géopolitique et ses répercussions potentielles sur la paix et la sécurité internationales.

Pour la première fois en quatre mois, l'horreur suscitée par les conséquences d'un incident qui n'était pas intentionnel – du moins nous espérons qu'il ne l'était pas – a permis aux membres du Conseil, non sans difficulté et après de longues négociations, de parvenir à un consensus concrétisé par l'adoption, le 21 juillet, de la résolution 2166 (2014). Près de 10 jours après l'adoption de cette résolution, les appels du Conseil de sécurité ne semblent pas avoir été entendus, si l'on en juge par les difficultés qui continuent d'entraver l'accès au site où s'est écrasé l'avion, empêchant de terminer l'enlèvement des dépouilles des victimes et de mener à bien l'enquête sur l'incident. En effet, les activités militaires n'ont pas cessé à cet endroit, contrairement à ce qu'avait exigé le Conseil de sécurité.

Pendant ces 15 jours, nous avons de nouveau, et pour la troisième fois en moins de six ans, été confrontés à des images de Gaza plongée dans la violence, une violence dont les conséquences ont été principalement subies par la population civile, surtout les enfants et les femmes. En dépit de tous les appels lancés par le Conseil et d'autres voix de la communauté internationale, des enfants, des femmes, des personnes handicapées, des civils innocents ont subi ces derniers jours les pires formes de violence.

Outre les appels lancés par le Conseil, d'autres voix de la communauté internationale ont appelé à la modération, mais tout ce que nous avons vu c'est une intensification des combats et un mépris affiché des obligations souscrites au titre du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et de la protection des civils. Devant l'horreur des plus de 1 300 victimes civiles, des attaques d'écoles et de l'aggravation d'une crise humanitaire qui dépasse les capacités de réponse de la communauté internationale, les membres du Conseil ont pu s'accorder sur les éléments d'un communiqué de presse (SC/11472) et même d'une déclaration présidentielle (S/PRST/2014/13), pour l'adoption de laquelle nous nous sommes réunis à minuit un dimanche, puisque nous ne pouvions faire autrement vu l'urgence et la gravité de la situation.

Dans cette dernière déclaration du 28 juillet, le Conseil a exigé un cessez-le-feu immédiat, ce qui n'a pas empêché que, moins de 24 heures après, hier, Gaza subisse ses plus importants bombardements depuis le début de la récente crise. Dans la même déclaration présidentielle, le Conseil a appelé toutes les parties à respecter les installations civiles et humanitaires, notamment celles des Nations Unies. Et ce matin, nous nous sommes réveillés, ici, au son des nouvelles de la mort de 15 personnes dans une attaque contre une école de l'ONU qui hébergeait des réfugiés de Gaza.

Malgré leurs différences, les situations en Syrie, en Ukraine, et en Israël et dans la Palestine ont en commun d'être des conflits dans lesquels le Conseil de sécurité a un rôle limité, sinon marginal, en raison des divergences entre ses membres permanents qui, à leur tour, reflètent – il serait injuste de ne pas le reconnaître – celles qui existent au sein de la communauté internationale. Ces divergences sont manifestes non seulement dans les désaccords, mais également dans les accords auxquels parvient le Conseil à travers ses résolutions, déclarations présidentielles et autres décisions qui, dans le meilleur des cas, se caractérisent par leur faiblesse et leur ambiguïté et, en règle générale, sont totalement ignorées par les parties auxquelles elles s'adressent. Le vide laissé par le Conseil de sécurité a été comblé, dans le meilleur des cas également, par les pays, les dirigeants et les organisations régionales.

Dans votre document de réflexion pour la présente séance (S/2014/526, annexe), Monsieur le Président, vous nous avez demandé de formuler des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de nos travaux. Je ne suis pas sûre d'avoir des recommandations précises à faire, mais j'ai un appel général à lancer.

Tout comme nous réclamons des pays, des dirigeants et des organisations qu'ils assument un rôle actif dans les différentes crises, nous réclamons la même chose de la part du Conseil. Nous le faisons alors que nous y siégeons. Nous le disons chaque fois que nous nous réunissons pour examiner ces situations, et nous le redisons aujourd'hui. Nous pensons que le Conseil de sécurité, assumant les responsabilités que lui a conférées la Charte, peut et doit accompagner plus fermement les efforts visant à créer les conditions permettant que, de l'Ukraine à Israël et à la Palestine, en passant par la Syrie, se renoue le dialogue en vue

de parvenir à des solutions concrètes, des solutions politiques, seules garanties d'une paix et d'une sécurité durables.

Loin de nous l'idée de nous opposer à la diplomatie bilatérale ou à celle des groupes d'États ou d'autres organisations, mais à condition qu'elle ne fasse pas du Conseil de sécurité une institution vidée de sa substance, incapable d'influer sur le règlement des conflits. Il s'agit de trouver des stratégies complémentaires, convergentes et efficaces. Il s'agit de renouer avec l'éthique consistant à s'acquitter du mandat conféré par la Charte.

L'Argentine est d'avis qu'un multilatéralisme réel, celui qui s'incarne et prend corps par la voie de cette Organisation, ne doit pas être conçu comme un obstacle à la réalisation d'un monde plus juste, d'un monde de paix. Il ne s'agit pas de multilatéralisme à l'exclusion du bilatéralisme, et pas davantage de multilatéralisme à l'exclusion des organisations régionales. C'est de chacune de ces dimensions et stratégies conjuguées et coordonnées en un objectif commun qu'il s'agit, sachant cependant que c'est la dimension multilatérale qui est garante que tous les États et leurs peuples, sans exception, penvent être entendus et reconnus égaux en dignité et en droits.

Non parce qu'il s'agit de votre dernière séance, Monsieur le Président, mais parce que c'est une séance nécessaire que le Conseil devait tenir, je tiens à vous remercier très sincèrement de votre conduite de nos travaux au cours de ce mois, et à remercier également toute votre équipe. Je saisis aussi cette occasion pour souhaiter au Royaume-Uni plein succès durant sa présidence et l'assurer de tout l'appui de la délégation argentine.

**Mme Lucas** (Luxembourg) : Je voudrais, à l'entame de mon propos, vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir prévu une séance de synthèse de nos travaux du mois. Comme vous le savez, ma délégation soutient fortement cet exercice. Il nous offre une occasion bienvenue de passer en revue notre action du mois écoulé, mais également de regarder de l'avant. Je salue également votre initiative de tenir cette séance, pour la première fois depuis 2005, sous forme d'une séance d'information publique, ce qui contribue à renforcer la transparence des travaux du Conseil. Permettez-moi enfin de vous féliciter, ainsi que toute votre équipe, de la façon impeccable dont vous avez présidé le Conseil de sécurité au cours d'un mois de juillet particulièrement riche en crises.

Je mentionnerai trois questions qui figuraient de manière proéminente à l'ordre du jour de ce mois, à commencer par la Syrie. À l'initiative de l'Australie, de la Jordanie et du Luxembourg, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité, le 14 juillet dernier, la résolution 2165 (2014). Celle-ci se base sur les décisions prises par le Conseil dans la résolution 2139 (2014) et son adoption n'aurait pas été nécessaire si la résolution 2139 (2014) avait été respectée. En décidant que les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution sont autorisés à utiliser des routes franchissant les lignes de conflit ainsi que quatre postes-frontières additionnels afin que l'aide humanitaire parvienne par les voies les plus directes aux populations dans le besoin dans toute la Syrie, et ce sans avoir besoin du consentement des autorités syriennes, la résolution 2165 (2014) projette une lueur d'espoir sur un tableau qui reste très sombre. La résolution pourrait permettre d'aider jusqu'à 2,9 millions de personnes actuellement hors d'atteinte des acteurs humanitaires en Syrie. Nous venons d'entendre ce matin un premier exposé encourageant de Valerie Amos quant à sa mise en oeuvre, mais le Conseil devra rester vigilant et prendre des mesures supplémentaires en cas de non-respect des résolutions 2165 (2014) et 2139 (2014).

Mais l'assistance humanitaire ne pourra toujours être qu'un palliatif. Seul un règlement politique, en ligne avec le Communiqué de Genève de juin 2012 (voir S/2012/522, annexe), saura mettre fin aux souffrances indicibles de la population syrienne.

Nous saluons dans ce contexte la nomination de M. Staffan de Mistura au poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et de son adjoint, M Ramzy Ezzeldine Ramzy. Nous espérons que le Conseil de sécurité aura bientôt l'occasion de faire le point avec eux sur leurs idées en vue de relancer le processus politique pour une transition démocratique en Syrie.

Je passerai ensuite à l'Ukraine. Alors que les groupes armés séparatistes et leurs soutiens extérieurs continuent de déstabiliser le pays et d'attenter à sa souveraineté et à son intégrité territoriale, un pas supplémentaire dans l'horreur a été franchi lorsque le vol MH17 de la compagnie Malaysia Airlines a été abattu au-dessus de l'est de l'Ukraine le 17 juillet dernier. Deux cent quatre-vint-dix-huit civils innocents ont péri dans cette tragédie.

Alors que le Conseil de sécurité a pu trouver un consensus en faveur de l'adoption de la résolution 2166 (2014), élaborée par nos collègues

australiens, nous continuons d'observer des comportements abjects de groupes armés illégaux, qui refusent ou restreignent l'accès au site de l'accident et empêchent un traitement digne des dépouilles des victimes. Cela ne saurait être toléré, et nous exhortons toutes les parties, en particulier les groupes armés et ceux qui les soutiennent, à garantir sans plus tarder un accès sûr et sans entrave au site de l'accident pour la mission d'enquête internationale.

La tragédie du vol MH17 nous rappelle l'importance de redoubler d'efforts diplomatiques pour créer des conditions favorables à la mise en œuvre du plan de paix du Président Poroshenko. Il faut trouver une solution à cette crise avant qu'il ne soit trop tard.

La diplomatie est également appelée à la rescousse et le Conseil de sécurité doit jouer pleinement son rôle dans un autre contexte, celui du conflit israélo-palestinien qui s'est embrasé à nouveau à Gaza. Avec plus de 1 350 tués, le bilan en vies humaines annihilées et la détresse humanitaire dépassent déjà de loin les souffrances endurées lors de l'opération « Plomb durci » de 2009. Israël a le droit de se défendre contre les frappes aveugles du Hamas qui visent les populations civiles israéliennes. Mais, ce droit de se défendre ne peut en aucun cas justifier l'usage disproportionné de la force militaire par Israël, qui continue d'infliger des souffrances terribles à la population civile palestinienne. Je pense en particulier aux plus de 200 enfants palestiniens tués au cours des trois dernières semaines.

La priorité absolue doit être la conclusion d'un cessez-le-feu. Mais toute solution durable à la crise à Gaza doit répondre aux causes profondes de celle-ci, et donner aux populations palestiniennes la chance de vivre leur vie en toute dignité. Cela doit passer tout d'abord par la levée du blocus pour faire cesser les conditions inhumaines imposées aux populations de la bande de Gaza, mais une telle mesure ne peut suffire si nous voulons régler le conflit israélo-palestinien. La seule voie possible pour vivre en paix sera l'acceptation de la solution des deux États par les deux parties. Nous espérons que, suite à la déclaration présidentielle que nous avons adoptée (S/PRST/2014/13) à l'aube de la fête de l'Aïd, à l'initiative de nos collègues jordaniens, le Conseil de sécurité continuera de faire entendre sa voix pour contribuer activement au règlement de la crise à Gaza et du conflit israélo-palestinien.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les différents foyers de crise en Afrique dont le Conseil de sécurité est saisi. Je pense notamment au Soudan du Sud, où la situation est particulièrement grave du point de vue humanitaire, de la sécurité et des droits de l'homme. Les populations civiles sud-soudanaises souffrent en raison de l'obstination des leaders des deux camps à rejeter toute initiative de paix. Il faut que les deux parties sachent que la communauté internationale – le Conseil – ne tolérera aucune impunité pour les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans le cadre de ce conflit. Les responsabilités en la matière seront établies.

Je tiens enfin à féliciter une nouvelle fois le Rwanda d'avoir pris l'initiative d'organiser un débat public sur le partenariat de l'ONU avec les organisations régionales dans le cadre du maintien de la paix (voir S/PV.7228). La résolution 2167 (2014) adoptée avant-hier nous aidera à renforcer ce partenariat, qui revêt une importance grandissante.

Pour conclure, je ne doute pas que le mois d'août sera décisif pour le règlement de nombre des crises que je viens de mentionner. Le Luxembourg est prêt à travailler activement en ce sens sous la présidence du Royaume-Uni. Je veux dès à présent assurer mon collègue, l'Ambassadeur Mark Lyall Grant, et son équipe de notre soutien plein et entier.

**M. Gombo** (Tchad) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, du leadership avec lequel vous avez conduit les travaux du Conseil durant votre mandat, qui s'achève, et féliciter également toute l'équipe qui vous a accompagné dans cet exercice, dans un contexte difficile.

Les activités du Conseil de sécurité pendant le mois qui s'achève ont été dominées par les crises au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, mais aussi en Ukraine. Six séances en deux semaines, dont deux en urgence, ont été consacrées au Moyen-Orient, et quatre, dont deux en urgence, à l'Ukraine. Trois importantes résolutions ont été adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil de sécurité. Plusieurs déclarations à la presse ont été publiées sans entrave, et notre délégation s'en félicite.

S'agissant de la situation en Syrie, le Tchad se félicite du bon déroulement de l'opération de destruction des armes chimiques et de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2165 (2014) sur la situation humanitaire, mais demeure profondément préoccupé par la tragédie humaine que subit le peuple syrien, sans qu'aucune solution politique durable ne se profile à l'horizon. Nous regrettons l'incapacité du Conseil de sécurité de pouvoir

aider les parties au conflit à avancer dans la recherche d'une sortie de crise. Nous saluons le fait que le Conseil de sécurité n'ait pas perdu de vue la répercussion de la crise syrienne sur les autres conflits dans la région, et l'invitons à poursuivre ses efforts dans la recherche d'une solution politique durable. Il n'y a pas de solution militaire à la crise syrienne.

La situation au Moyen-Orient, suite à l'escalade de la violence à Gaza, a occupé davantage le Conseil de sécurité, dont les appels répétés au cessez-le-feu sont malheureusement restés lettre morte. Les violences à Gaza ont atteint des niveaux inadmissibles, et le nombre de victimes civiles ne fait que croître chaque jour par centaines. Tout en regrettant l'impuissance du Conseil de sécurité face à cette tragédie, le Tchad, à l'instar de dizaines de délégations, a appelé à un arrêt immédiat des opérations militaires israéliennes et des tirs de roquettes contre Israël, en vue de la reprise des négociations. Le décompte macabre des victimes de l'offensive israélienne fait déjà état de plus de 1 200 morts et de plus de 6 700 blessés dans la bande de Gaza, dont la grande majorité sont des civils. Le nombre de déplacés dépasse les 170 000 personnes.

Le Conseil a également examiné le treizième rapport présenté par M. Said Djinnit sur la situation en Afrique de l'Ouest, couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2014 (S/2014/442). Le Tchad salue les progrès enregistrés dans le règlement des problèmes d'ordre politique et sur le plan de la sécurité, parmi lesquels la mise en œuvre de la stratégie de sécurité des frontières de l'Union du fleuve Mano, le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau et la bonne exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

Cependant, les défis qui restent à relever sont nombreux, en particulier en ce qui concerne la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue, le terrorisme, la piraterie dans le golfe de Guinée et les problèmes de sécurité. À cet égard, la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram nécessite une conjonction d'énergie et une étroite collaboration entre les États de la sous-région, voire entre les sous-régions. Le Tchad se félicite de l'attention que le Conseil de sécurité accorde à la coopération multilatérale entre les États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest face à la menace que représente le groupe terroriste Boko Haram dans le nord-est du Nigéria et dans les pays voisins.

L'épidémie due au virus Ebola qui sévit actuellement en Afrique de l'Ouest est une menace tout aussi grave, qui continue de progresser dangereusement vers d'autres pays. La communauté internationale doit se mobiliser pour empêcher sa propagation à grande échelle.

Le Tchad se félicite de la complémentarité exemplaire établie entre l'ONU et l'Union africaine en particulier en matière de maintien de la paix. Les efforts et les sacrifices consentis par la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine et la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine ont permis de préparer le terrain pour le déploiement des opérations des Nations Unies de la Mission multidimensionnelles intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Pour renforcer davantage ce partenariat, il est important que la question du financement des opérations de l'Union africaine, des difficultés liées à la transition des missions africaines et celles des Nations Unies ou encore le rôle de l'Union africaine dans la pré-transition et dans la nomination du personnel à la tête de la nouvelle mission fasse davantage l'objet d'examens dans le cadre des débats à venir. Dans cette perspective, l'appui du Conseil de sécurité, déterminant dans les efforts de l'Union africaine visant à rendre opérationnelle la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises, comme les dirigeants africains eux-mêmes s'y sont engagés lors du sommet de l'Union africaine tenu à Malabo les 26 et 27 juin 2014, le montre à suffisance.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus réitérer mes félicitations au Président et à toute l'équipe de la délégation rwandaise pour l'immense travail abattu, la pertinence des thèmes abordés et le courage dont ils ont fait montre tout au long de ce mandat particulièrement difficile. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août et assurer toute l'équipe entrante du soutien sans réserve de la délégation tchadienne et lui souhaiter plein succès.

**Mme Murmokaitė** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre direction avisée des travaux du Conseil durant le mois de juillet. Nous vous remercions, ainsi que votre équipe, pour votre patience, votre professionnalisme et votre détermination pendant un mois difficile et éprouvant où il a fallu faire face à plusieurs crises

simultanément. Nous nous félicitons du nombre de séances publiques organisées par la présidence rwandaise, y compris la présente séance récapitulative tenue pour la première fois depuis 2005 sous la forme d'une séance d'information publique. Les débats publics et les séances d'information publiques jouent un rôle crucial pour tenir les Membres de l'ONU informés des délibérations du Conseil, et ce à juste titre, étant donné que la mise en œuvre des décisions du Conseil incombe aux Membres dans leur ensemble.

S'agissant des sanctions, par exemple, le Conseil peut adopter toutes les sanctions qu'il veut, mais si les Membres dans leur ensemble ne sont pas informés de ces décisions ou n'ont pas les moyens ni la volonté d'agir pour les mettre en œuvre, ces sanctions, même bien conçues, n'auront aucun effet sur le terrain. Les séances d'information publiques et les contacts directs avec les voisins du pays concerné et d'autres États intéressés permettent de faire connaître les régimes de sanctions existants et contribuent à faire avancer leur mise en œuvre.

En tant que Présidente du régime de sanctions concernant la République centrafricaine, au cours d'une séance d'information publique tenue en juillet (S/PV.7215), j'ai souligné la nécessité – et je la souligne de nouveau – pour les pays voisins de la République centrafricaine et les Membres dans leur ensemble de coopérer à la mise en œuvre de la résolution 2127 (2013), notamment en fournissant tout l'appui nécessaire au Groupe d'experts et en lui garantissant un accès sans entrave. Pour que les sanctions donne les résultats escomptés, dans cette situation comme dans d'autres situations, il faut que tous les acteurs agissent d'une façon cohérente et avec détermination. Pour ce faire, il faut aborder les questions relatives à la complexité des sanctions ciblées, aux problèmes juridiques qui se posent et à l'absence de capacités de mise en œuvre, ainsi que les autres questions pertinentes. À cet égard, nous estimons que notre discussion informelle avec le Secrétaire général adjoint Feltman sur les sanctions, tenue dans le courant du mois, était très opportune. Nous invitons le Département des affaires politiques et les autres départements et entités des Nations Unies concernés à poursuivre leurs efforts et à approfondir le dialogue avec le Conseil sur cette question.

Le maintien de la paix est un autre domaine où les décisions du Conseil touchent l'ensemble des Membres, qu'il s'agisse des quotes-parts, de la fourniture de contingents ou de matériel, et parfois, du décès de soldats de la paix. Depuis quelque temps, l'ordre du jour du Conseil a connu une expansion sans précédent. Le risque de voir le maintien de la paix ne plus pouvoir faire face à la demande n'est plus un problème lointain. À moins que nous ne parvenions à réduire le nombre des conflits, les questions liées notamment à la façon de faire face avec des ressources limitées, aux moyens de mobiliser un nombre toujours croissant de soldats de la paix et à la manière de régler le problème constant des éléments habilitants indispensables se poseront avec de plus en plus d'acuité.

Nous félicitons la présidence rwandaise d'avoir organisé un débat public sur la collaboration de l'Organisation des Nations Unies avec les organisations régionales en matière de maintien de la paix (voir S/PV.7228), qui nous a donné l'occasion d'examiner les avantages et les lacunes existantes, ainsi que les moyens qui nous permettraient de progresser en tirant le meilleur parti de synergies qui existent entre l'ONU et les organisations régionales en matière de maintien de la paix. À un moment où le maintien de la paix évolue, ce qui donne lieu à des opérations de plus en plus complexes, multifonctionnelles et robustes, nous saluons l'initiative du Secrétaire général de procéder à un examen d'ensemble du maintien de la paix des Nations Unies avant le quinzième anniversaire du rapport Brahimi (voir S/2000/809). Le fait que les conflits ne cessent de se multiplier et que les ressources disponibles pour y faire face ne sont évidemment pas illimitées confirme l'importance des mécanismes d'alerte rapide et de prévention. À cet égard, les efforts de médiation entrepris par le Département des affaires politiques et les efforts de médiation et les bons offices du Secrétaire général méritent notre plein appui.

À l'heure actuelle, ces efforts sont nécessaires sur plusieurs fronts. En Afghanistan, il faut gérer avec prudence et détermination la crise du pouvoir post-électorale. L'ONU et le Conseil ont un rôle essentiel à jouer pour appuyer le processus de vérification électorale et aider le pays à privilégier une solution permettant de renforcer les processus politiques et démocratiques dans le pays.

Ces derniers jours, le Moyen-Orient a fait l'objet de tous les efforts de médiation. Ma délégation salue les efforts résolus et inlassables déployés par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, en vue de trouver une sortie de crise. Le nombre croissant de victimes civiles, dont la plupart sont des enfants, est à fendre le cœur et nous

rappelle brutalement que toutes les parties sont tenues de respecter le droit international humanitaire et de garantir la protection des civils.

Dimanche soir, le Conseil de sécurité s'est exprimé d'une seule voix en adoptant une déclaration présidentielle importante appelant à un cessez-le feu humanitaire (S/PRST/2014/13). Nous demandons instamment au Secrétaire général, au Secrétaire d'État des États-Unis et à tous les autres acteurs qui ont une influence sur les parties à poursuivre sans relâche leurs efforts de médiation en vue de parvenir à un cessez-le feu durable sur la base de la proposition égyptienne et de façon à répondre aux préoccupations légitimes des parties.

Nous nous félicitons de la visite importante que le Secrétaire général a effectuée en Iraq, dont l'unité et l'intégrité territoriale sont menacées par la montée de l'État islamique d'Iraq et du Levant. À notre avis, la brutalité inouïe et les méthodes utilisées par cette nouvelle race de terroristes appelle une nouvelle réflexion sur la meilleure façon d'utiliser les mécanismes antiterroristes dont nous disposons pour lutter contre l'extrémisme radical et les menaces terroristes.

Ma délégation se félicite de la nomination de M. Staffan de Mistura en tant que médiateur des Nations Unies pour la Syrie et espère que sa nomination imprimera un nouvel élan aux efforts visant à trouver une solution politique à la crise syrienne. La mise en œuvre de la résolution 2139 (2014) et de la résolution 2165 (2014), adoptée à l'unanimité le 14 juillet, doit rester l'une des priorités du Conseil. Même si une certaine quantité d'aide humanitaire a pu être acheminée récemment en Syrie en provenance de Turquie, des problèmes graves et des cas de non-respect de ces résolutions subsistent, comme nous en avons discuté aujourd'hui. Ceux qui persistent à refuser d'appliquer les deux résolutions devront répondre de leurs actes.

La séance tenue la semaine dernière selon la formule Arria avec la participation de représentants de la Commission internationale d'enquête sur la Syrie nous a rappelé une fois de plus l'ampleur et le caractère ignoble des crimes commis dans ce pays, ainsi que la nécessité impérieuse de mettre un terme à l'impunité. La souplesse et le caractère informel des séances organisées selon la formule Arria présentent de grands avantages pour nos travaux. Il faut continuer à organiser ce genre de séances sans restriction, afin d'obtenir des informations supplémentaires sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Après 20 séances consacrées à l'Ukraine, le Conseil a pu adopter en juillet la résolution 2166 (2014), dont 13 membres du Conseil se sont portés coauteurs, concernant la destruction de l'avion affrété pour le vol MH17 de la compagnie Malaysia Airlines, qui a coûté la vie à 298 passagers ressortissants de 11 pays. Ma délégation souligne une fois de plus l'urgence de mener une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante sur les circonstances dans lesquelles le vol MH17 a été abattu, comme le stipule la résolution 2166 (2014). Les personnes qui ont abattu cet avion doivent être identifiés et traduits en justice.

La manipulation des preuves et l'obstruction à l'enquête par les séparatistes armés prorusses, ainsi que le traitement dégradant auxquels ont été soumises les dépouilles des victimes, le pillage et le vol d'objets personnels des victimes montrent le véritable caractère des séparatistes. Ces individus qui ne traitent pas les morts avec dignité ont également commis de multiples exactions et crimes contre les vivants. Comme l'indique le dernier rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des violations flagrantes des droits de l'homme continuent d'être commises dans les territoires contrôlés par les milices prorusses, notamment des cas d'intimidation, des enlèvements, des actes de torture et des assassinats. Malgré ces nombreux éléments de preuve, la Russie n'a pas encore désavoué ni condamné les groupes séparatistes armés illégaux qui porte l'entière responsabilité du sang versé dans l'est de l'Ukraine. Une telle passivité équivaut à donner carte blanche à ces militants clandestins pour qu'ils poursuivent leurs actes criminels. Rejeter le blâme sur d'autres par le dénigrement ne changera rien à la réalité des faits.

Pour terminer, je voudrais remercier de nouveau l'équipe rwandaise pour le dévouement avec lequel elle s'est acquittée de sa tâche à la tête du Conseil pendant le mois de juillet. Dans le même temps, je voudrais souhaiter plein succès à la présidence entrante, le Royaume-Uni. Il peut compter sur notre plein appui.

**Mme DiCarlo** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'efficacité et le sérieux avec lesquels vous avez dirigé les travaux du Conseil pendant le mois. Le café rwandais que vous avez partagé avec nous au début de juillet nous a été très utile.

Nous souhaitons à la délégation du Royaume-Uni un mois d'août fructueux et nous nous réjouissons à la

perspective de travailler avec elle. Elle peut compter sur notre plein appui.

Aujourd’hui, je voudrais parler des domaines dans lesquels le Conseil de sécurité s’est montré productif durant ce mois de juillet, riche en événements. Je vais également me tourner vers l’avenir et aborder quelques questions que le Conseil devra continuer de suivre attentivement en août et au-delà.

Premièrement, je remercie la délégation rwandaise d’avoir organisé un débat public il y a deux jours, lundi 28 juillet, sur le maintien de la paix et les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales (voir S/PV.7228). L’adoption par le Conseil de la résolution 2167 (2014), présentée par le Rwanda, a contribué à nous rappeler le rôle essentiel que jouent les organisations régionales dans le maintien de la paix, en Afrique et ailleurs. Ces organisations sont souvent les premières à intervenir en cas de crise grave, car ces crises n’éclatent pas dans le vide et ont des incidences transfrontalières. La séance de lundi a été organisée à point nommé, alors que l’ONU et un grand nombre d’États Membres portent à juste titre un regard nouveau sur la manière dont il convient de renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour répondre plus efficacement aux problèmes contemporains. À cet égard, nous attendons avec intérêt l’examen complet des activités de maintien de la paix des Nations Unies annoncé par le Secrétaire général au Conseil le mois dernier, auquel il a de nouveau fait allusion lundi.

Comme je l’ai dit, le mois de juillet a été riche en événements, qui ont parfois été profondément tragiques. Le Conseil s’est montré uni le 21 juillet en adoptant la résolution 2166 (2014) sur le vol MH17 de la compagnie Malaysia Airlines abattu en Ukraine (voir S/PV.7221). Cela a permis de faire considérablement avancer nos efforts en vue de déterminer quels sont les responsables de ce terrible accident et de les traduire en justice. Les Pays-Bas ont proposé de diriger une enquête internationale, et avec l’Australie, ils ont mis à disposition des forces de police pour sécuriser le site de l’accident. La Malaisie travaille également en étroite collaboration avec d’autres pays touchés afin de dépêcher du personnel de sécurité et d’autres catégories de personnel sur place. L’enquête dirigée par les Pays-Bas permettra d’analyser avec compétence les éléments de preuve et, nous l’espérons, de répondre aux questions que les citoyens et les gouvernements, et bien sûr les familles, posent au sujet du vol MH17. À cette fin, les États-Unis ont offert leurs services. Des représentants du Bureau d’enquête fédéral (FBI) et du Conseil pour la sécurité des transports (National Transportation and Safety Board) sont déjà en Ukraine, prêts à collaborer avec les enquêteurs.

Toujours au sujet de l’Ukraine, le rapport de la Haut-Commissaire aux droits de l’homme sur l’Ukraine fait état d’un effondrement total de l’ordre public et signale que des groupes armés font régner la peur et la terreur parmi la population dans l’est de l’Ukraine. Les États-Unis sont déterminés à trouver une solution diplomatique à cette situation, et nous demeurons préoccupés par l’appui que fournit la Russie aux séparatistes prorusses, notamment l’acheminement massif d’armes lourdes et les tirs de roquettes et d’artillerie en provenance de la Russie vers l’Ukraine.

En ce qui concerne la Syrie, le Conseil s’est réuni pour adopter une nouvelle résolution en vue de remédier à la crise humanitaire actuelle. La résolution 2165 (2014) a ouvert quatre postes-frontières pour permettre aux organismes humanitaires des Nations Unies et à leurs partenaires d’exécution d’entrer en Syrie sans avoir besoin de l’autorisation du régime. Si elle est pleinement mise en œuvre, cette résolution permettra de faire parvenir une aide capitale à plus de 2 millions de Syriens qui ont souffert sans recevoir une assistance vitale au cours de l’année écoulée. Nous nous félicitons que le premier de ces convois soit arrivé en Syrie via la Turquie la semaine dernière.

Pour preuve de la gravité de la situation en Syrie, le Royaume-Uni a organisé vendredi dernier une réunion selon la formule Arria avec la commission d’enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. Comme l’indique clairement la commission dans son rapport, nous devons maintenir notre attention sur la Syrie car le régime continue de détenir des dizaines de milliers de Syriens, notamment des femmes, des enfants, des médecins, des travailleurs humanitaires et des journalistes, et de les soumettre à la torture, à la violence sexuelle et à des traitements inhumains.

Bien que le régime d’Al-Assad soit le principal responsable des odieuses violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l’homme commises en Syrie, la montée en puissance rapide de groupes extrémistes violents dans le pays, en particulier l’État islamique d’Iraq et du Levant, est alarmante. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l’adoption le 28 juillet de la déclaration présidentielle S/PRST/2014/14 sur le commerce du pétrole par des groupes terroristes en Syrie ou en Iraq. Durant les semaines et les mois à venir,

la Syrie doit rester au cœur de nos préoccupations. Le Conseil doit continuer de promouvoir un règlement politique du conflit et l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits de l'homme, et il doit amener la Syrie à honorer l'engagement qu'elle a pris d'éliminer totalement son programme d'armes chimiques, y compris les matières et les installations.

Par ailleurs, la menace de l'État islamique d'Iraq et du Levant mérite toute notre attention. Le Conseil et ses partenaires régionaux et internationaux doivent continuer de fournir un appui au Gouvernement iraquien dans sa lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres groupes extrémistes violents. Cela suppose de déployer des efforts concertés pour contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie antiterroriste solide afin de lutter contre ces groupes. Il faut également appuyer les efforts que déploient les représentants iraquiens élus pour former un nouveau gouvernement qui reflétera un large consensus national. À cet égard, nous nous félicitons que le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ait été prorogé d'un an ce matin, car son action demeure absolument essentielle à la poursuite de ces efforts.

Ailleurs au Moyen-Orient, la situation concernant Gaza va également exiger notre attention. Durant les réunions qu'il a tenues dans la région aux fins de l'instauration d'un cessez-le-feu, le Secrétaire d'État, M. Kerry, a exprimé son appui au droit d'Israël de se défendre et a appelé le Hamas à cesser ses tirs de roquettes. Il a également fait part de sa profonde préoccupation en ce qui concerne la situation des civils dans les deux camps, en particulier les femmes et les enfants, qui sont touchés par les hostilités. Nous appelons de nouveau les parties à respecter le droit international humanitaire, et notamment à respecter et protéger les civils ainsi que les installations civiles et humanitaires. Nous condamnons l'utilisation par le Hamas d'installations civiles à des fins militaires, et nous réaffirmons l'inviolabilité des locaux de l'ONU.

Les États-Unis se sont montrés clairs. Le Président Obama et le Secrétaire d'État, M. Kerry, ont tous les deux appelé à un cessez-le-feu humanitaire immédiat et inconditionnel. Un cessez-le-feu humanitaire prolongé détendrait sensiblement la situation, permettrait de distribuer une aide humanitaire urgente, notamment des médicaments et de la nourriture, et d'engager des négociations sérieuses aux fins d'une cessation permanente des hostilités. Tout processus visant à un règlement durable et véritable de la crise à Gaza doit également aboutir au désarmement du Hamas et des autres groupes terroristes. Nous travaillerons en étroite collaboration avec la communauté internationale afin d'atteindre cet objectif.

Enfin, nous attendons avec intérêt le déplacement du Conseil de sécurité prévu le mois prochain. L'évolution rapide des crises actuelles ne nous laisse guère le temps de réfléchir, mais prendre un peu de temps pour méditer sur les événements qui ont abouti aux horreurs de la Première Guerre mondiale devrait nous donner un nouvel élan alors que nous nous efforçons de mettre un terme à ces conflits. La deuxième partie de notre déplacement, en Somalie et au Soudan du Sud, nous offrira une occasion importante de promouvoir la paix en des lieux où les conflits persistent depuis trop longtemps.

**M. Oh Joon** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous félicite Monsieur le Président, et je félicite votre magnifique équipe rwandaise du succès de votre présidence durant le mois de juillet. Vous avez dirigé le Conseil avec une grande compétence diplomatique pour aborder un nombre inhabituel de questions difficiles. Nous saluons également l'initiative que vous avez prise d'organiser la présente séance récapitulative sous forme de séance d'information publique.

À notre grande frustration, le mois de juillet a été assombri par la perte d'un grand nombre de civils dans divers conflits et par les crises humanitaires qui sévissent dans de nombreuses régions.

Face à l'escalade de la situation à Gaza, le Conseil a tenu quatre réunions d'urgence et un débat public sur le Moyen-Orient (voir S/PV.7222). Nous saluons les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général, Ban Ki-moon, en vue de mobiliser les dirigeants des pays de la région durant ses visites. La République de Corée déplore l'intensification des hostilités, les pertes humaines tragiques, et elle exhorte les parties à déployer immédiatement des efforts afin d'instaurer un cessez-le-feu durable. Dans l'intervalle, la communauté internationale doit accélérer la fourniture de l'assistance humanitaire au peuple palestinien dans la bande de Gaza. À cet égard, la République de Corée a décidé de verser une contribution d'1 million de dollars pour venir en aide au peuple palestinien.

Pour ce qui est de la Syrie, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2165 (2014) concernant l'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie

en franchissant les lignes de conflit et les postes-frontières. L'adoption de cette résolution constitue une avancée modeste mais utile. Cependant, l'utilité de cette résolution doit être jugée non pas à l'aune de son adoption à l'unanimité, mais en fonction du degré de sa mise en œuvre. Le Conseil doit honorer son engagement à prendre des mesures supplémentaires en cas de non-respect de la résolution 2139 (2014) ou de la résolution 2165 (2014). Nous saluons la nomination de l'Envoyé spécial Staffan de Mistura et attendons avec intérêt ses initiatives pour relancer les négociations de paix actuellement dans l'impasse.

La destruction en vol du vol MH17 de la Malaysia Airlines a également été l'une des principales questions à l'ordre du jour du Conseil ce mois-ci. En adoptant à l'unanimité la résolution 2166 (2014), le Conseil a parlé d'une seule voix pour garantir que cette tragédie fasse l'objet d'une enquête minutieuse et que les victimes se voient témoigner le respect qu'elles méritent. Bien que nous trouvions quelque encouragement dans les progrès accomplis, depuis cette adoption, pour procéder à l'enlèvement des dépouilles, nous restons préoccupés par le fait que le site de l'accident n'a pas encore fait l'objet de recherches adéquates. Nous rappelons que toutes les parties concernées doivent respecter leurs obligations au titre de la résolution 2166 (2014) et doivent coopérer avec l'enquête internationale.

Enfin, et surtout, le 17 juillet, le Conseil de sécurité a lancé un avertissement ferme et sans équivoque contre la poursuite des tirs de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée. Malgré cet avertissement solennel, la République populaire démocratique de Corée a lancé un nouveau missile balistique le 26 juillet. Nous condamnons les provocations incessantes de la République populaire démocratique de Corée, qui constituent des violations des résolutions du Conseil de sécurité, commises au mépris de l'autorité même du Conseil. Nous exhortons résolument la République populaire démocratique de Corée à cesser tout acte qui pourrait continuer de perturber la paix et la stabilité de la région, voire au-delà. En ce sens, la République de Corée se félicite des récents progrès accomplis concernant le régime de sanctions dont fait l'objet la République populaire démocratique de Corée à la suite de l'affaire du navire *Chong Chon Gang*. C'est là un exemple de l'efficacité d'un régime de sanctions des Nations Unies face à des violations graves.

Nous félicitons une fois de plus la présidence rwandaise pour ses accomplissements en juillet, et attendons avec intérêt un autre mois de travail fructueux en août sous la présidence britannique.

**M. Zhao Yong** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Le Conseil de sécurité a eu un programme de travail très chargé ce mois. Il a tenu des débats publics sur le Moyen-Orient (voir S/PV.7222) et sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir S/PV.7228), et a examiné des questions concernant les points chauds en Syrie, au Liban, au Moyen-Orient, en République centrafricaine, en Libye, en Iraq et à Chypre. Il a adopté des résolutions portant sur la collaboration de l'ONU avec les organisations régionales en matière de maintien de la paix (résolution 2167 (2014)), sur la situation humanitaire en Syrie (résolution 2165 (2014)), sur la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines (résolution 2166 (2014)) et sur la prorogation des mandats de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (résolution 2169 (2014)) et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (résolution 2168 (2014)).

La Chine apprécie vivement les efforts déployés par le Rwanda, en tant que Président du Conseil de sécurité ce mois, pour faciliter le succès des travaux du Conseil.

S'agissant de la Syrie, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2165 (2014), qui recense les domaines dans lesquels les activités de secours humanitaire doivent être déployées en priorité en Syrie, restaurant par là-même le consensus international sur la situation humanitaire en Syrie, et qui réaffirme l'importance d'un règlement politique en Syrie. La Chine espère que les parties concernées entretiendront une coopération étroite, mettront pleinement et consciencieusement en œuvre la résolution 2165 (2014), ainsi que les résolutions et déclarations présidentielles précédentes du Conseil de sécurité, et amélioreront effectivement la situation humanitaire en Syrie. Entre temps, les parties concernées doivent s'engager sur la voie d'un règlement politique en intensifiant les efforts pour relancer dès que possible les négociations de paix de Genève et rechercher un règlement politique fondé sur le Communiqué de Genève de 2012 (voir S/2012/522, annexe). Elles doivent ouvrir une troisième voie qui tienne compte de la situation propre à la Syrie et qui

satisfasse aux intérêts de toutes les parties. La Chine se tient prête à jouer un rôle constructif à cet égard.

Concernant la question de la Palestine et d'Israël, le conflit à Gaza fait d'innombrables victimes civiles et d'immenses dégâts, ce qui se traduit par une grave crise humanitaire. Nous exhortons toutes les parties à appliquer un cessez-le-feu immédiat. Nous condamnons toute utilisation de la force contre des civils innocents. Nous intimons aux parties de cesser de répondre à la violence par la violence et de mettre en œuvre une trêve durable. La Chine a toujours estimé que les pourparlers de paix représentent la seule voie pour parvenir à la coexistence pacifique entre les deux pays. Nous appelons les parties à créer les conditions nécessaires pour une reprise des négociations. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par le Secrétaire général Ban Ki-moon, par l'Égypte et les autres pays arabes, ainsi que par la communauté internationale, pour améliorer la situation. L'Envoyé spécial chinois au Moyen-Orient effectue lui aussi des allers et retours à des fins de médiation entre Israël et la Palestine. La Chine se tient prête à œuvrer avec la communauté internationale pour promouvoir un règlement complet, juste et durable de la question de Palestine.

**M. Bertoux** (France) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadeur Gasana et toute son équipe pour le travail effectué ce mois-ci. Cette seconde présidence, tout aussi professionnelle que la première, aura été hélas marquée par les tragédies en Ukraine et au Proche-Orient. Dans une actualité très chargée, vous avez, Monsieur le Président, conduit les travaux avec beaucoup de sang-froid, de nuit comme de jour, sept jours sur sept. Soyez-en remercié.

Je souhaite aussi vous féliciter d'avoir fait de la présente réunion de synthèse mensuelle une séance publique. Je suis sûr que les prochaines présidences auront à cœur de reprendre la formule.

Les combats se sont poursuivis en Ukraine à la suite du refus des séparatistes de déposer les armes. Plus grave encore, les indices d'appui extérieur aux séparatistes se sont multipliés, avec notamment des transferts d'armement à long rayon d'action. D'un côté, la Russie nous dit vouloir œuvrer à l'apaisement; de l'autre, elle arme et elle soutient des voyous. C'est dans ce contexte que l'Union européenne a décidé de renforcer de façon très significative ses sanctions. Le double jeu doit cesser – car lorsqu'on arme des bandits, tout peut arriver.

Hélas, le crash du vol de la Malaysia Airlines le 17 juillet en est la tragique illustration. Le Conseil s'est réuni en urgence le lendemain (voir S/PV.7219) pour exprimer son horreur et son émotion face à cette catastrophe. Nous voulons témoigner une fois de plus aux nombreux pays qui ont perdu des ressortissants dans cette catastrophe de notre entière solidarité dans l'épreuve. La résolution 2166 (2014), adoptée à l'unanimité, confirme la responsabilité de l'Ukraine pour conduire l'enquête et demande au Secrétaire général d'en rendre compte régulièrement. La présence, lors de cette adoption, de trois ministres des affaires étrangères a démontré le très grand attachement des opinions publiques à ce que toute la lumière soit faite. Faute d'un niveau de sécurité suffisant, les enquêteurs n'ont hélas pas encore pu débuter leur mission. Il est urgent d'établir les conditions nécessaires pour que la mission internationale puisse mener son enquête, et qu'à cette fin, les parties respectent un cessez-le-feu. Les victimes doivent trouver une sépulture digne; l'enquête doit pouvoir être menée sans entrave; la justice doit être rendue.

Le drame de la crise à Gaza nous impose la plus grande fermeté. Le bilan humain catastrophique, avec plus de 1 200 victimes côté palestinien, en grande majorité des civils, nous appelle à accroître la pression sur les parties. Comme l'a dit le Ministre français des affaires étrangères, M. Fabius, lors de la réunion de Paris le 26 juillet, l'urgence va à la conclusion immédiate et sans condition d'un cessez-le-feu humanitaire renouvelable, qui permettra de soulager les populations civiles et de leur apporter l'aide dont elles ont besoin.

Cela ne peut être qu'une première étape. L'objectif de tous doit être d'obtenir aussi rapidement que possible un cessez-le-feu durable, négocié, qui réponde aux besoins légitimes des Israéliens en termes de sécurité comme aux besoins légitimes des Palestiniens en termes de protection des civils, d'accès et de reconstruction socioéconomique. Il faut associer l'Autorité palestinienne à cet objectif, sur la base de l'initiative égyptienne. Enfin, cette crise souligne une nouvelle fois l'urgence de redonner un horizon politique aux Palestiniens et aux Israéliens. Seules des négociations crédibles entre les parties pourraient permettre la signature d'un règlement juste et définitif, établissant deux États démocratiques vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et au sein de frontières reconnues.

Malgré tous les efforts qui ont été déployés jusqu'à présent, la voie des armes continue de prévaloir en Syrie

sur celle du dialogue politique. Le régime syrien porte une responsabilité écrasante à cet égard. Il n'a jamais envisagé autre chose qu'une victoire militaire. Il a refusé de s'engager dans une négociation, préférant continuer à assiéger, à bombarder, à torturer tous ceux qui lui résistent ou qui revendiquaient, pacifiquement au début, des réformes. La commission d'enquête de M. Pinheiro, que nous avons entendu vendredi, nous l'a répété. Le régime a préféré favoriser l'essor de groupes terroristes dont il perd aujourd'hui le contrôle et qui menacent la stabilité de la région. Face à cela, l'opposition modérée continue, seule, de combattre deux extrémismes : elle lutte contre le régime d'une part et contre les terroristes de l'autre. C'est uniquement en la soutenant davantage que nous pourrons favoriser l'émergence d'une Syrie libre et démocratique, respectueuse de tous ses citoyens.

La population civile paye le plus lourd tribut à la situation actuelle. L'aide humanitaire doit lui parvenir sans entrave, sans considérations politiques et par les voies les plus directes, comme l'ont demandé les résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014). Mais il faut aussi relancer un processus de sortie de crise dans l'objectif de parvenir à une solution de transition politique sur la base du Communiqué de Genève. Nous nous félicitons à cet égard de la nomination de M. Staffan de Mistura comme envoyé spécial pour la Syrie, en succession à M. Brahimi que nous remercions pour ses efforts.

La France est vivement préoccupée par les avancées de l'État islamique d'Iraq et du Levant, qui constitue une menace pour l'intégrité de l'Iraq et la stabilité de l'ensemble de la région. Nous avons condamné avec la plus grande fermeté les exactions commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant contre les minorités ethniques et religieuses et tous ceux qui n'adhèrent pas à son idéologie barbare, ainsi que l'ultimatum lancé aux chrétiens de Mossoul. Il s'agit d'une nouvelle illustration de la véritable nature de cette organisation terroriste. Le Conseil s'est exprimé à l'initiative de la France sur ce sujet. C'est une tradition multiséculaire que l'État islamique d'Iraq et du Levant a entrepris d'effacer en Iraq.

Le Conseil a utilement rappelé les obligations des États en matière de lutte contre le financement du terrorisme, et exprimé sa préoccupation devant l'accès aux zones pétrolifères et aux raffineries par les groupes terroristes sous sanction du régime contre Al-Qaida, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra.

La France soutient l'État iraquien dans sa lutte contre le terrorisme mais estime qu'une réponse pérenne à la crise doit être avant tout politique. Seule la formation d'un gouvernement d'union nationale autour d'un projet associant toutes les communautés permettra une solution politique.

Enfin, dans ce panorama de la zone Afrique du Nord/Moyen-Orient, le cas de la Libye constitue un autre exemple de dégradation de la sécurité et de confusion politique continue. Nous avons demandé à tous nos ressortissants de quitter la Libye et les locaux de notre ambassade ont été provisoirement fermés. Après les élections, notre priorité doit être d'aider les Libyens à relancer un processus politique. Il faut qu'ils se rassemblent aujourd'hui autour d'un projet politique commun à travers un processus de réconciliation nationale sans exclusive. La violence menace aujourd'hui cette perspective institutionnelle. Nous devons aider les Libyens à conclure un cessez-le-feu dans les plus brefs délais.

Pour ce faire, les Libyens ont besoin d'un soutien renforcé de la communauté internationale. Nous devons agir de manière cohérente et coordonnée, et l'ONU a un rôle central à jouer dans ce processus. Il est essentiel qu'elle poursuive son engagement en Libye et fasse converger encore davantage les efforts de la communauté internationale.

Les rares bonnes nouvelles du mois sont, une fois n'est pas coutume, venues d'Afrique, et il faut le souligner. Du Mali tout d'abord, avec l'adoption consensuelle à Alger de la feuille de route sur les négociations intermaliennes. C'est une étape encourageante, que le Conseil a saluée et qu'il faut prolonger.

De République centrafricaine, d'autre part, puisque les efforts ont abouti à la tenue du Forum de réconciliation entre les 21 et 23 juillet. Ceci conjugué avec la montée en puissance et la préparation de la force des Nations Unies permet de redonner un horizon à une transition pacifique dans ce pays.

Mais je voudrais conclure en lançant un avertissement sur le Soudan du Sud, car depuis plus de six mois, le Conseil de sécurité a multiplié les initiatives pour tenter de contribuer au règlement de la crise, en doublant les effectifs de la Mission en 24 décembre dernier, sous la présidence française du Conseil, en renforçant ses capacités, en révisant le mandat, en soutenant la médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et en intégrant des contingents de pays

de la région pour essayer d'avoir un effet sur le cessez-le-feu. Mais malheureusement, l'expérience montre que les parties ne veulent pas la paix. Nous avons entendu Mme Amos et son cri d'alarme pour les populations du Soudan du Sud. Après le million de personnes déplacées et les centaines de milliers de réfugiés, maintenant c'est une famine qui menace.

Le mandat de la Mission a été resserré sur la protection des civils, les droits de l'homme et la facilitation de l'accès de l'aide humanitaire, mais nous devons continuer de réfléchir ensemble aux meilleurs moyens pour le Conseil d'avoir une influence sur la situation catastrophique dans ce pays et de sauver des vies. Nous devons réfléchir à des initiatives humanitaires concrètes, d'urgence, et prendre des sanctions contre ceux qui font payer aux civils le lourd prix de leur soif inextinguible de pouvoir et de prébendes.

Je vous remercie de nouveau, Monsieur le Président, pour votre action au cours du mois et je souhaite au Royaume-Uni en français dans le texte « good luck ».

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, du brio avec lequel vous avez dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de juillet.

Les travaux du Conseil en juillet se sont déroulés avec en toile de fond l'aggravation de nombreuses crises régionales. Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de jouer le rôle que la communauté internationale était en droit d'attendre de lui. Les opérations dans la bande de Gaza se poursuivent, causant un nombre important de victimes palestiniennes. Des roquettes continuent d'être tirées sur Israël.

La Déclaration du Président adoptée le 28 juillet sur la situation à Gaza (S/PRST/2014/13), bien que justifiée, n'est pas à la hauteur de la gravité du moment et est survenue un peu tard. Manifestement l'efficacité du Conseil dans de pareils cas dépend en grande partie de l'esprit d'initiative des délégations en charge de la rédaction et des délégations de la région concernée.

Comme l'expérience le montre, les crises entre Israéliens et Palestiniens éclatent souvent après que les efforts unilatéraux des États-Unis pour réconcilier les parties ont une fois de plus échoué. Nous avons à maintes reprises indiqué que la méthode consitant à travailler dans le secret avait atteint ses limites. Il est depuis lontemps nécessaire de mettre au point un mécanisme plus efficace de règlement. Nous espérons vivement qu'en septembre, en marge du débat général de l'Assemblée générale, auront lieu des contacts approfondis, permettant notammant une discussion détaillée sur les perpectives de règlement de la question du Moyen-Orient, dans le cadre d'une réunion ministérielle du Quatuor.

Nous proposons de tenir, dès le mois d'août, une séance informelle de brainstorming au Conseil de sécurité, à laquelle seraient conviés les représentants de haut niveau de Washington qui s'occupent directement du dossier du règlement au Moyen-Orient, afin de discuter d'une façon approfondie de la situation actuelle et des obstacles qui empêchent de progresser dans le processus de paix. Il va toutefois de soi que la première des choses à faire aujourd'hui est d'obtenir rapidement un cessez-le-feu durable entre Israël et Gaza.

Le 17 juillet, nous avons tous été choqués par la terrible tragédie qui est survenue dans l'espace aérien ukrainien, dans laquelle les 298 passagers du vol de la Malaysia Airlines ont péri. Le Conseil de sécurité a rapidement adopté la résolution 2166 (2014), demandant une enquête internationale complète et indépendante sur l'accident, conformément aux principes qui régissent l'aviation civile internationale et sous l'égide de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

L'une des dispositions importantes de la résolution, introduite sur l'insistance de la délégation russe, est l'exigence que cessent immédiatement toutes activités militaires dans le voisinage immédiat du lieu de l'accident pour que la sécurité et la protection puissent être assurées durant la conduite de l'enquête internationale. Le Président ukrainien a déclaré que les opérations militaires allaient cesser dans un rayon de 40 kilomètres autour du lieu de la catastrophes, cependant cette promesse a vite été violée et les responsables ukrainiens ont déclaré ouvertement qu'ils avaient un nouvel objectif, à savoir nettoyer ce territoire des milices et en prendre le contrôle. Ces actions constituent une violation directe de la résolution 2166 (2014) et sont lourdes de conséquences pour la conduite d'une enquête internationale objective et impartiale. Nous craignons que les autorités de Kiev ne soient animées par la volonté de détruire les preuves de leur rôle dans la catastrophe de l'avion de la Malaysia Airlines.

Dans ce contexte, le 28 juillet, la délégation russe a proposé aux membres du Conseil de sécurité d'adopter une déclaration à la presse, simple et sans équivoque, qui serait venue renforcer les dispositions

de la résolution 2166 (2014) concernant l'arrêt des hostilités. Toutefois, cette déclaration a été bloquée sans cérémonie par plusieurs membres du Conseil de sécurité, qui manifestement ne sont pas intéressés par une application fidèle de la résolution 2166 (2014).

Nous nous félicitons de la déclaration du Secrétaire général aujourd'hui appelant à la cessation immédiate des combats autour du site du crash. Nous prenons acte du fait que les Pays-Bas, l'Australie et la Malaisie ont mobilisé d'importants moyens pour procéder à l'enquête sur le site du crash et dépêché des groupes d'experts à Kiev et à Donetsk, où nombre d'entre eux ont déjà noué de solides contacts avec les milices. Par exemple, l'envoyé spécial du Premier Ministre australien, M. Angus Houston, a relevé le professionnalisme des membres des milices populaires et leur disposition à coopérer avec l'enquête.

À cet égard, je voudrais demander à la représentante du Luxembourg de prendre mieux connaissance de cette déclaration et d'autres faites par des personnes qui se trouvent sur place, afin de ne pas faire des affirmations comme elle l'a fait aujourd'hui concernant ces faits. Je m'abstiendrai de commenter les affirmations de la représentante de la Lituanie sur ce sujet, car je ne m'attends plus depuis longtemps à quelque objectivité que ce soit de la part de cette délégation. Ainsi donc, les enquêteurs n'ont pas été en mesure de se rendre sur le site de la catastrophe jusqu'à aujourd'hui.

La Russie coopère par tous les moyens possibles à l'enquête. L'agence russe compétente, Rosaviatsiya, sur la base de sa riche expérience en la matière, a formulé une série de questions qu'il convenait d'élucider pour faire toute la lumière sur la tragédie. Nos spécialistes se sont mis au travail dès le moment où ils y ont été invités par les Pays-Bas, qui ont pris en charge la direction de l'enquête internationale. Nous avons transmis aux organisations internationales, notamment à l'ONU et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les données dont nous disposions concernant la surveillance de la zone de la catastrophe. Nous espérons que d'autres prendront des mesures concrètes et constructives au lieu de se répandre en accusations et en insinuations infondées.

Au début du mois, il y a eu quelques lueurs d'espoir de voir enfin se rompre le cercle vicieux de la violence en Ukraine. Le 2 juillet, les Ministres des affaires étrangères russe, allemand, français et ukrainien ont publié la déclaration de Berlin. Dans une déclaration remarquable, le Président Poroshenko a affirmé que les populations industrieuses et pacifiques qui constituent la majorité des habitants des régions de Donetsk et Lougansk pouvaient sentir les effets de la sympathie, de l'amour et du respect des autorités de Kiev; que les forces armées ukrainiennes, la garde nationale et les autres unités ne se permettraient jamais de recourir à la force contre des civils ou d'attaquer les quartiers résidentiels; que les soldats ukrainiens et les membres de la garde nationale risqueraient leur vie plutôt que de menacer des femmes, des enfants et des hommes âgés. Telle a toujours été, selon ses dires, la nature chevaleresque des armées ukrainiennes.

Magnifique, n'est-ce pas? Dans la pratique, toutefois, la cruauté des attaques perpétrées par les autorités de Kiev n'a fait que s'intensifier. Donetsk, Lougansk, Gorlovka et bien d'autres villes ont été la cible de bombardements massifs, y compris des tirs aveugles de missiles Grad et des bombardements aériens. Les attaques frappent des cibles civiles, y compris les infrastructures de transport, les routes, les hôpitaux et les zones résidentielles. Rien qu'à Gorlovka, des dizaines de civils sont morts. Et, dans la majorité des cas, aucune milice ne se trouve à proximité. Les informations dont nous disposons sur l'utilisation de missiles balistiques militaires ukrainiens ne dénoncent-elles pas une escalade militaire sournoise? Tout cela va entièrement dans le sens de la description que nous faisons des actions commises par les autorités de Kiev, à savoir une opération punitive contre leur propre peuple.

Même selon les données officielles, le nombre de victimes civiles dépasse déjà un millier, et officieusement il y en a beaucoup plus. Au moins 19 personnes sont mortes rien qu'aujourd'hui. Un afflux de réfugiés continue d'arriver sur le territoire russe, ce qui porte à plus de 150 000 le nombre de personnes venues à ce jour demander un asile provisoire, un permis de séjour ou la citoyenneté. Le nombre de personnes qui traversent la frontière et restent en Fédération de Russie s'élève désormais à des centaines de milliers. Les roquettes lancées par les forces ukrainiennes continuent de tomber sur le territoire russe. Le 29 juillet, ces forces ont de nouveau délibérément tiré sur les douaniers russes au poste-frontière de Goukovo. Il semble que Kiev ne souhaite pas que la mission d'observation de l'OSCE fasse dans des conditions normales son travail, qui est de surveiller la situation à la frontière russo-ukrainienne. Nous exigeons des autorités de Kiev qu'elles arrêtent de tirer en direction du territoire russe et garantissent la sécurité des observateurs internationaux.

Nous avons à maintes reprises mis en garde contre les tentatives désastreuses de résoudre la crise politique en Ukraine par la force, et avons appelé à l'ouverture d'un dialogue mutuellement respectueux et ouvert entre l'ensemble des grandes forces politiques ainsi qu'entre Kiev et les régions. La priorité doit désormais être la cessation rapide des hostilités et la mise en place d'un processus de négociation pacifique sur la base du processus de Genève du 17 avril et de la déclaration de Berlin du 2 juillet.

Entre autres sujets, la communauté internationale a franchi une étape décisive dans la lutte contre le terrorisme le 28 juillet avec la déclaration présidentielle proposée par la Russie condamnant le commerce illégal de pétrole avec des groupes terroristes en Syrie et en Iraq (S/PRST/2014/14). Nous espérons que la mise en œuvre de la résolution 2165 (2014), adoptée le 14 juillet, nous permettra d'une certaine façon d'alléger les souffrances de la population civile en Syrie.

Le 17 juillet, les exposés du Représentant spécial du Secrétaire général en Libye, M. Mitri, et du Ministre libyen des affaires étrangères, M. Mohamed Abdulaziz, ont confirmé que la situation dans ce pays se détériorait rapidement. On ne peut exclure la possibilité que le pays se scinde en plusieurs entités territoriales hostiles. Les extrémistes qui s'y sentent libres d'agir comme ils veulent ont ouvert des canaux de communication avec leurs acolytes à travers l'ensemble du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La fermeture temporaire de la mission des Nations Unies et l'évacuation du personnel d'un certain nombre d'ambassades occidentales témoignent clairement de l'escalade qui prévaut actuellement. Il nous faudrait peut-être réexaminer la nature et les objectifs de la présence des Nations Unies en Libye.

La situation en Iraq reste très préoccupante. Le support extérieur apporté aux terroristes en Syrie est à l'origine de la dégradation actuelle de la situation, bien que les racines de ce conflit remontent à beaucoup plus loin, à savoir les événements de 2003. Aujourd'hui, les islamistes menacent l'ensemble du Moyen-Orient et au-delà. Le processus de mise en place de nouvelles autorités étatiques doit revenir entièrement à l'Iraq. C'est le seul moyen de mener à bien la réconciliation nationale.

Nous prenons note de la séance qui s'est tenue le 28 juillet à l'initiative de la présidence rwandaise sur la question de l'interaction entre l'ONU et les organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix (voir S/PV.7228). Nous sommes favorables à l'intensification de cette coopération en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, nous souhaitons plein succès à la délégation britannique, qui présidera le Conseil au mois d'août.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, pour l'ensemble du travail que vous avez accompli pendant la présidence du mois en cours, et pour la convocation de la séance de synthèse d'aujourd'hui. Je suis particulièrement satisfait que cette séance soit publique. Il est agréable de voir que le Conseil peut faire fond sur d'anciennes pratiques et améliorer la transparence de ses discussions. J'espère pouvoir reprendre ce format à la fin de notre présidence le mois prochain.

Si l'on compare le programme de travail publié au début du mois avec l'actuel, on voit clairement la quantité de temps que le Conseil a consacré ce mois-ci aux crises qui ont émergé ou se sont détériorées. Nous avons tenu des séances d'urgence pendant le week-end et tard dans la nuit, et adopté des résolutions à l'improviste presque sans préavis, comme notamment, à l'unanimité le 14 juillet, la résolution 2165 (2014), qui a marqué une étape décisive dans nos efforts visant à alléger les souffrances en Syrie et à surmonter les obstacles que le régime avait placés sur les voies d'acheminement de l'aide humanitaire destinée aux personnes dans le besoin.

La destruction du vol MH17 de Malaysia Airlines dans l'est de l'Ukraine nous a tous choqués. Le Conseil s'est rapidement réuni pour y réagir par une déclaration à la presse, et a enchaîné peu de temps après avec l'adoption de la résolution 2166 (2014), par laquelle il exige un traitement digne et respectueux des corps des victimes, un accès immédiat au site de l'accident et la pleine coopération de tous les États à l'enquête et aux efforts visant à établir les responsabilités. De manière éhontée, les séparatistes prorusses qui contrôlaient le site de l'accident ont, dès le premier jour, essayé de dissimuler ce qui s'était passé. Ils ont traité les corps des victimes avec un manque de respect scandaleux, et ont autorisé l'accès au site avec une lenteur délibérée, empêchant l'intervention professionnelle et rapide qui était nécessaire pour obtenir des preuves sur le lieu de l'accident. Ces agissements ont ajouté à la souffrance indicible des familles des victimes.

Le Conseil a la responsabilité collective de maintenir la paix et la sécurité internationales, mais chaque État Membre a également la responsabilité propre de se conformer aux obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies. La Fédération de Russie n'a pas été à la hauteur de ces responsabilités. Sans parler de son annexion illégale de la Crimée, elle aurait pu mettre fin aux combats dans l'est de l'Ukraine il y a des semaines. Mais, au lieu de cela, elle a cherché à alimenter les troubles, fournissant des armes et un soutien politique aux séparatistes, ce qui a eu des conséquences tragiques prévisibles. Face à cela, le Président Poroshenko a proposé à maintes reprises aux séparatistes d'ouvrir le dialogue, leur enlevant ainsi tout prétexte de prendre les armes. C'est la raison pour laquelle le Conseil devra rester attentif à la situation dans l'est de l'Ukraine pendant le mois d'août.

Le Conseil a également dû tenir des séances d'urgence au cours de ce mois pour faire face à la terrible situation à Gaza. Il est absolument tragique que tant de civils innocents aient été tués ou blessés dans la crise qui sévit actuellement. Les deux parties doivent faire tout leur possible pour désamorcer la situation et éviter que d'autres innocents soient blessés ou tués. Le peuple israélien a le droit de vivre sans avoir constamment peur pour sa sécurité, mais les habitants de Gaza ont eux aussi le droit de vivre en sécurité et en paix. L'adoption tardive dimanche soir, à la veille de l'Aïd el-Fitr, de la déclaration présidentielle S/PRST/2014/13 a souligné la préoccupation que ce conflit cause au Conseil et a fait écho à l'appel lancé par le Secrétaire général à un cessez-le-feu humanitaire immédiat et sans conditions.

Certes, nous devons tout mettre en œuvre pour alléger les souffrances de la population – et à cet égard, le Royaume-Uni va verser une contribution de 3 millions de dollars pour aider l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient –, mais il faut accorder la priorité à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu durable qui permettra de mettre fin à ce cycle de violence. Il faut un accord de cessez-le-feu permettant de s'attaquer aux causes profondes de la crise. Cet accord doit conduire à l'application intégrale de la résolution 1860 (2009) et de l'accord de cessez-le-feu de novembre 2012. Il faudra des efforts concertés pour stabiliser la situation en matière de sécurité et ouvrir l'économie de Gaza. L'Autorité palestinienne doit retourner à Gaza. Tant que la crise ne sera pas réglée, le Conseil doit être prêt à faire tout ce qui est en son pouvoir, en appuyant les messages et les actions des partenaires internationaux visant à instaurer une paix globale et durable.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter d'avoir organisé, ce lundi, le débat public sur la collaboration de l'Organisation des Nations Unies avec des partenaires régionaux en matière de maintien de la paix (voir S/PV.7228). Ce débat s'inscrit dans le droit fil du débat sur les nouvelles tendances dans le domaine du maintien de la paix qui a été organisé en juin sous la présidence russe (voir S/PV.7196). Assurer l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix demeure un aspect crucial des travaux du Conseil et du Secrétariat. L'examen du maintien de la paix qui sera fait par le Secrétaire général sera un élément déterminant dans cet effort.

Dans le même temps, plus le Conseil en fera davantage pour prévenir les conflits, moins nous aurons besoin de faire appel à ce dernier recours qu'est le déploiement d'une opération de maintien de la paix. Dans la perspective de notre présidence, nous avons l'intention d'organiser un débat public sur ce sujet, afin d'examiner ce que le Conseil devrait faire de plus pour réagir aux signes avant-coureurs que nous pouvons tous voir et prendre des mesures rapides pour éviter l'escalade des conflits.

**M. Hmoud** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer nos remerciements et notre gratitude, Monsieur le Président, pour l'efficacité avec laquelle vous avez dirigé les travaux du Conseil en juillet, un mois au cours duquel se sont produits des événements graves sur la scène internationale dans divers dossiers relevant de la compétence du Conseil, notamment les événements tragiques survenus au Moyen-Orient, en particulier en Syrie, à Gaza et en Iraq.

Le Conseil a continué à suivre l'évolution de la situation en Ukraine et a examiné diverses questions liées à plusieurs situations importantes sur le continent africain. Je m'en voudrais de ne pas saluer la convocation du débat sur les opérations de maintien de la paix (voir S/PV.7228). À cet égard, ma délégation ne va pas s'appesantir sur ces questions thématiques importantes que je viens de mentionner, puisqu'elle a exprimé sa position en détail pendant les débats du Conseil. Ma délégation a également mené un dialogue constructif et positif avec tous les membres du Conseil en vue d'expliquer notre position et de parvenir à un consensus, pour que le Conseil puisse s'acquitter de ses responsabilités à cet égard.

Notre intervention ne portera que sur les questions de procédure déjà évoquées par notre délégation pendant la séance qui s'est tenue en mars. Nous avons réitéré ces questions et nos trois propositions sur les questions de procédure au cours des séances qui ont été organisées ultérieurement, notre but étant d'améliorer les travaux du Conseil par l'entremise de son groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Pour terminer, ma délégation souhaite plein succès au Royaume-Uni pendant sa présidence le mois prochain.

**Mme Ogwu** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe très efficace, non seulement pour l'endurance dont vous avez fait preuve au cours de ce mois riche en événements, mais surtout pour votre excellente performance, alors que vous étiez très sollicité. Cette séance récapitulative nous offre l'occasion d'évaluer notre action, et vous vous êtes même surpassés en distribuant un document de réflexion pour guider notre discussion (S/2014/526, annexe). Je pense que nous pourrions nous servir de cet exercice d'autoévaluation comme d'un tremplin pour l'avenir.

Le mois de juillet a été marqué par des interventions robustes concernant de nombreuses situations dans diverses régions du monde, qui évoluent rapidement. Ma déclaration portera uniquement sur trois points, la République centrafricaine, la situation à Gaza et l'Ukraine.

En ce qui concerne la République centrafricaine, le Conseil a pris note de l'état d'avancement des préparatifs en vue du déploiement intégral de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, qui s'apprête à prendre pleinement le relais de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine le 15 septembre. La violence a eu des conséquences humanitaires catastrophiques en République centrafricaine. Il importe de noter que pendant un certain temps, la vague de tragédies survenues dans d'autres théâtres de conflit a semblé détourner l'attention du Conseil d'anciens théâtres de conflit.

Il y a quelque temps, j'avais parlé des conflits oubliés du Yémen, de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo. Je crois qu'à l'avenir, le Conseil sera confronté à la difficulté de savoir comment maintenir un équilibre prudent dans l'attention qu'il doit accorder aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous avons tendance à concentrer notre attention sur les conflits immédiats en oubliant que d'autres conflits se poursuivent. J'y vois une certaine analogie avec une mère de sextuplés, qui essaient tous d'attirer son attention en pleurant. Elle doit faire preuve de la plus grande créativité pour s'occuper d'eux. Toutefois, en dépit de cette omission, je crois que nous ne pouvons que nous réjouir des initiatives régionales qui ont été menées pendant que nous étions occupés à autre chose.

Par exemple, en ce qui concerne la République centrafricaine, la signature, le 23 juillet à Brazzaville, de l'accord de cessation des hostilités, devrait servir de point de départ pour les efforts visant à rétablir la paix dans ce pays. Cela m'amène à évoquer le débat que nous avons tenu il y a quelques jours sur les partenariats dans le cadre des opérations de maintien de la paix (voir S/PV.7228). Pendant que nous étions occupés à autre chose, l'arrangement régional est pleinement entré en action, ce qui a permis de combler cette lacune. À mon avis, il s'agit d'une tendance qu'il faut encourager.

Les tensions provoquées par l'enlèvement et le meurtre de trois étudiants israéliens et l'assassinat, de toute apparence en représailles, d'un adolescent palestinien ont dégénéré en un conflit grave entre Israël et la Palestine. Le même scénario est rejoué à intervalles réguliers dans cette salle. Nous déplorons qu'en dépit des appels lancés par les dirigeants bien intentionnés du monde entier en faveur de la désescalade et de la retenue, l'ampleur et l' intensité du conflit se soient aggravées, faisant de nombreux morts, y compris parmi les femmes et les enfants. À l'heure même où nous parlons, le bilan des victimes s'alourdit des deux côtés.

À mon avis, à ce stade, notre priorité doit être de tout mettre en œuvre pour amener les parties à respecter leur engagement d'observer un cessez-le-feu en vue de l'ouverture de corridors humanitaires. Si le Conseil a réagi rapidement en organisant deux séances d'urgence, il est regrettable que les membres ne soient parvenus à se mettre d'accord que sur une déclaration présidentielle, trois semaines après le début des hostilités. À l'avenir, le Conseil devrait s'efforcer de prendre rapidement des mesures énergiques afin d'éviter des pertes humaines colossales et d'apaiser les souffrances de la population.

En troisième lieu, le fait que le vol MH17 de la compagnie Malaysia Airlines a été abattu le 17 juillet

constitue un incident profondément regrettable, tragique et malheureux. Face à ce qui paraissait ressembler à une fin du monde apocalyptique, le Conseil a gardé le monde en haleine pendant quelque temps au sujet d’un acte clairement amoral qui pourrait se reproduire en d’autres lieux. Nous observons dans le monde actuel une tendance à imiter.

Il convient de louer la position unifiée finalement adoptée par le Conseil, qui a dénoncé et condamné cet incident en adoptant la résolution 2166 (2014). En adoptant cette résolution, le Conseil a montré qu’il était capable de s’exprimer d’une seule voix lorsqu’il le souhaite. C’est précisément cette supériorité morale que le monde attend du Conseil. C’est de fait la voie qu’il doit suivre à l’avenir. Il doit construire un échafaudage crédible sur lequel édifier la paix et la sécurité mondiales dans l’avenir. Nous saisissons cette occasion pour transmettre cet échafaudage à la délégation britannique au moment de son accession à la présidence, et nous le faisons avec une profonde confiance, en espérant que le Conseil restera engagé dans cette voie à l’avenir.

**M. Barros Melet** (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous tenons tout d’abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de la réussite qu’ont connue, sous votre direction,les travaux du Conseil durant le mois de juillet. Nous nous félicitons de la convocation de cette séance récapitulative, que nous considérons comme un instrument de travail indispensable du Conseil. Nous l’encourageons à poursuivre cette pratique.

Je souhaite en premier lieu mentionner deux enseignements retenus durant le mois de juillet, qui contribuent selon nous à améliorer la manière dont le Conseil de sécurité lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Le crash du vol MH17 de la compagnie Malaysia Airlines, qui a été abattu le 17 juillet dans l’est de l’Ukraine, a de nouveau exercé une pression sur le Conseil de sécurité afin qu’il œuvre au règlement d’une crise qui a déjà causé la mort de dizaines de civils et qui constitue une menace à la stabilité internationale. En dépit des divergences existantes sur la question, nous sommes parvenus à adopter une déclaration à la presse le 18 juillet, qui visait à garantir la conduite d’une enquête internationale impartiale et exhaustive sur cet incident. Cet appel a été réaffirmé peu de temps après avec l’adoption à l’unanimité de la résolution 2166 (2014).

D’autre part, l’adoption le 14 juillet de la résolution 2165 (2014), sur la situation humanitaire en Syrie, a également montré que lorsque nous décidons d’axer nos délibérations sur des points spécifiques et la mise en place de mesures concrètes sur le terrain, il est possible d’avancer et d’obtenir des résultats. Dans ce cas particulier, les délibérations ont porté sur l’ouverture de quatre postes-frontières, la création d’un mécanisme de surveillance et la responsabilité d’acheminer l’aide humanitaire une fois qu’elle est arrivée sur le territoire syrien, autant de mesures qui sont concrètes et pragmatiques. Au cours de ces délibérations, les États membres ont fait preuve de souplesse et déployé des efforts constructifs en vue de parvenir à un consensus.

S’il est trop tôt pour établir un diagnostic sur la mise en œuvre de cette résolution, l’entrée en Syrie, le 24 juillet, du premier convoi d’aide humanitaire par le poste-frontière de Bab el-Salam est un signe encourageant. Nous espérons que cela marque le début d’un processus qui contribuera à apaiser la situation humanitaire critique de millions de Syriens et que la résolution continuera d’être appliquée, contrairement à la résolution 2139 (2014) et à la déclaration présidentielle adoptée le 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15).

Néanmoins, nous sommes conscients que seul un règlement politique permettra de mettre fin à la crise humanitaire. L’adoption à l’unanimité de ces deux résolutions renforce la position du Conseil en montrant son unité. Cela prouve également que le Conseil est capable de définir une vision commune pour honorer sa responsabilité.

Toutefois, nous ne pouvons mentionner uniquement les aspects positifs. Si nous évaluons l’efficacité avec laquelle le Conseil œuvre au maintien de la paix et de la sécurité internationales, il n’existe pas de meilleur exemple que la situation au Moyen-Orient, notamment le processus de paix, pour montrer que le Conseil de sécurité ne s’acquitte pas pleinement du rôle que lui assigne la Charte des Nations Unies. En effet, la situation au Moyen-Orient est inscrite à l’ordre du jour du Conseil de sécurité pratiquement depuis la création de l’ONU, et la première résolution sur cette question date de 1948. Pourtant, le Conseil de sécurité paraît aujourd’hui incapable d’éviter que la violence continue d’empirer alors que l’opération Bordure protectrice lancée le 8 juillet a déjà fait plus de 1 000 victimes, surtout des civils – y compris des femmes et des enfants –, en Palestine et plus de 50 morts en Israël, du

fait de l'utilisation disproportionnée de la force à Gaza et des tirs de roquettes incessants en direction d'Israël.

Il nous paraît essentiel que cet organe fasse tout ce qui est en son pouvoir pour instaurer un cessez-le-feu immédiat et imposer le respect du droit international humanitaire, afin d'éviter une escalade du conflit. À cet égard, l'adoption le 28 juillet d'une déclaration présidentielle présentée par la Jordanie (S/PRST/2014/13) revêt une grande importance, car elle permet au Conseil d'assumer de nouveau le rôle qui lui revient face au conflit, sans pour autant mettre un terme aux délibérations en cours concernant d'autres mesures. Tant que le conflit persistera, le Conseil doit envisager de nouvelles options, notamment le renforcement du rôle du Quatuor. De même, nous réaffirmons que le Conseil doit exiger fermement le respect de ses résolutions en vertu de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies. Nous tenons en particulier à souligner la nécessité de respecter la résolution 2143 (2014). Nous réaffirmons qu'il est indispensable que le Conseil de sécurité traite des causes profondes du conflit et se fasse l'écho de l'appel du Secrétaire général à rechercher une solution globale à cette crise grave, en tenant compte des aspects politique, humanitaire, sécuritaire et de développement, pour permettre à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues internationalement.

Enfin, nous souhaitons plein succès à la présidence britannique du Conseil le mois prochain.

**M. Quinlan** (Australie) (*parle en anglais*) : Le présent mois a été difficile. Le 17 juillet, nous avons appris que le vol MH17 de la compagnie Malaysia Airlines avait été abattu au-dessus du territoire ukrainien contrôlé par des séparatistes, incident dans lequel ont péri tous les passagers et membres d'équipage, soit 298 personnes. Quatre-vingt des victimes étaient des enfants. Les victimes étaient ressortissants des pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines et Royaume-Uni. Un certain nombre de passagers avaient une double nationalité.

Cet accident effroyable nous rappelle que dans un monde de plus en plus interdépendant, chaque État Membre a plus que jamais intérêt à voir régner la paix et la sécurité internationales. Cela nous rappelle qu'il est dans notre intérêt à tous de disposer d'un Conseil de sécurité à même d'intervenir efficacement.

Le lendemain, 18 juillet, le Conseil a condamné à l'unanimité la destruction du vol MH17 (voir S/PV.7219). Cela a été rapidement suivi, le 21 juillet, par la résolution 2166 (2014), un texte ferme visant à garantir une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante, à exiger l'accès immédiat et sans restriction au lieu de l'accident pour permettre l'enlèvement des dépouilles et le travail d'enquête, à interdire toute action susceptible de compromettre l'intégrité du site, en premier lieu par les groupes armés locaux, et à insister pour que les responsables répondent de leurs actes. C'est là ce que la communauté internationale attendait du Conseil, et c'est ce dont le Conseil est convenu.

Pourtant, comme nous le savons, cela ne suffit pas. Il faut désormais que la résolution 2166 (2014) soit pleinement et immédiatement appliquée. À la demande de l'Ukraine, les Pays-Bas ont pris la tête de l'enquête, avec l'assistance de l'Organisation de l'aviation civile internationale et d'autres partenaires internationaux. Du personnel néerlandais et australien non armé a été déployé en nombre pour fournir une protection aux enquêteurs sur le lieu de l'accident, pour aider à l'enlèvement des dernières dépouilles et de leurs effets personnels et pour sécuriser l'épave et toutes preuves physiques.

À cet égard, le groupe australien, ainsi que le groupe néerlandais et l'Envoyé spécial australien, le général de l'armée de l'air Angus Houston dont l'Ambassadeur Churkin vient de citer le nom, ont œuvré avec le plus grand soin, tandis que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe était notre seul intermédiaire avec les séparatistes armés locaux. Malheureusement, du fait des conditions locales, le personnel australien et néerlandais n'a pas encore été à même d'accéder au site. Pourtant, il reste impératif que nous puissions y parvenir d'urgence, avant que les conditions sur le site ne se soient détériorées. Tout cela met en évidence l'obligation impérieuse d'appliquer pleinement et immédiatement la résolution 2166 (2014). Mon propre pays est déterminé à rapatrier les 38 dépouilles de nos ressortissants, à identifier les responsables et à faire en sorte que justice soit rendue.

Bien que, contrairement à ce qui se passe dans le cas du vol MH17 et de la résolution pertinente, les progrès du Conseil s'agissant de la résolution 2165 (2014), sur l'assistance humanitaire à la population syrienne, aient été mesurés en semaines plutôt qu'en jours, cette résolution humanitaire fait une nouvelle fois la preuve,

comme notre collègue chilien vient de le noter, que le Conseil sait innover pour régler même des questions apparemment insolubles. La résolution 2165 (2014) autorise les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires à utiliser les postes-frontières afin de faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne aux 2,9 millions de personnes qui en ont besoin. Comme nous en a informés la Secrétaire générale adjointe Amos ce matin, le premier convoi humanitaire a franchi la frontière turque conformément à ces nouvelles modalités.

L'adoption de résolutions telles que celles que je viens de mentionner est une composante cruciale des travaux du Conseil. Cependant, il ne doit jamais oublier que parvenir à un accord sur un texte n'a que peu d'utilité s'il ne s'assure pas en permanence de l'application de ses décisions. L'adoption en février de la résolution 2139 (2014) sur les questions humanitaires en Syrie faisait directement suite à l'incapacité du régime syrien de respecter les dispositions de la déclaration présidentielle du Conseil en date du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15).

Le Conseil a été systématiquement informé par le Secrétaire général, tous les mois, de l'application de la résolution 2139 (2014), qui exposait crûment la détérioration constante et catastrophique de la situation humanitaire. Il était impossible de nier, après ces rapports, que les parties n'honoraient pas leurs obligations en vertu de la résolution et qu'une intervention plus ferme du Conseil était donc requise. C'est ce à quoi nous nous sommes employés avec la résolution 2165 (2014), qui fait date. En tant que Conseil de sécurité, nous avons la responsabilité de veiller à ce que cette résolution et la résolution 2139 (2014), à laquelle elle fait suite et qui reste pleinement en vigueur, soient intégralement mises en œuvre, et de prendre des mesures supplémentaires si le non-respect de ces résolutions persiste.

S'il veut pouvoir veiller à l'application de ses résolutions, le Conseil doit bien sûr disposer au moment voulu d'informations correctes. Il ne doit pas être tributaire des cycles classiques d'établissement de rapports. Il doit plutôt porter une attention accrue aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales dès leur apparition et dès que la situation l'exige. Le Conseil a récemment accéléré le rythme de son examen de la situation en Libye, et a utilisé la rubrique des questions diverses pour procéder à l'examen immédiat de certaines évolutions récentes, notamment s'agissant du Yémen et de l'Iraq. C'est ainsi que le Conseil devrait systématiquement travailler.

Le Conseil doit également pouvoir accéder à toute une gamme d'informations, émanant non seulement des représentants spéciaux du Secrétaire général et du Département des affaires politiques, mais également d'autres acteurs, y compris les envoyés spéciaux du Secrétaire général. Comme l'a affirmé l'initiative « les droits avant tout », comprendre la dimension « droits de l'homme » d'une situation donnée est une composante cruciale des travaux du Conseil. Cela signifie que le Conseil doit examiner la contribution que peuvent lui apporter les commissions d'enquête et les mécanismes spéciaux relatifs aux droits de l'homme.

S'il veut pouvoir veiller à l'application de ses résolutions, le Conseil doit être prêt à tirer pleinement parti des outils à sa disposition. La volonté du Conseil de mettre en place de nouveaux régimes de sanctions au Yémen et en République centrafricaine, et d'envisager de faire de même au Soudan du Sud – ce qui n'a que trop tardé –, est bienvenue. Cependant, les sanctions ne feront fonction d'outil politique que si elles sont appliquées correctement. Cela nécessite une interaction plus étroite avec les États concernés, et oblige notamment à les aider à réunir les conditions édictées et à s'acquitter des obligations relatives aux sanctions imposées par le Conseil, ainsi qu'une meilleure coordination avec les autres interventions du Conseil face à la situation donnée d'une part et avec les autres régimes de sanctions d'autre part. L'Australie espère que l'examen de haut niveau des sanctions imposées par l'ONU (High-level review of United Nations sanctions), que nous coprésidons, aidera à y parvenir.

Le Conseil doit également appuyer la mise en œuvre des mandats qu'il assigne à d'autres acteurs, comme la Cour pénale internationale (CPI). Le Conseil a pris la décision qui s'imposait en saisissant la CPI des situations au Darfour et en Libye mais, pour être efficaces, ces saisines doivent faire l'objet de mesures de suivi par le Conseil, comme toutes les autres décisions du Conseil. Il doit s'acquitter de sa responsabilité d'appuyer les efforts de la Cour pour exécuter les mandats que nous, membres du Conseil, lui avons confiés. Un bon point de départ serait de répondre aux huit lettres que la Cour a adressées au Conseil s'agissant du manque de coopération de certains États dans le cadre du renvoi de la situation au Darfour.

Enfin, s'il veut pouvoir veiller à l'application de ses résolutions, le Conseil doit être prêt à innover. Il doit

également coopérer avec les organisations régionales et les autres institutions compétentes, y compris la CPI, afin d'atteindre ses objectifs.

De nos jours, les crises simultanées auxquelles le monde est confronté, s'agissant de la paix et de la sécurité, sont plus nombreuses et ont des répercussions plus larges sur la planète que depuis des décennies. Les crises humanitaires majeures qui s'ensuivent inévitablement deviennent elles-mêmes une source supplémentaire d'instabilité. La demande de maintien de la paix augmente. Les menaces qui pèsent sur les civils sont plus graves et concernent des populations plus nombreuses que jamais depuis la Seconde Guerre mondiale. Quelque 51 millions de personnes sont actuellement déplacées. Dans un tel monde, la protection des civils devient une composante encore plus centrale et impérieuse des travaux du Conseil, et c'est à l'aune de la capacité du Conseil de protéger les populations que nous sommes désormais jugés. L'échec n'est jamais très loin. Ce n'est qu'en nous focalisant inlassablement sur l'application des décisions du Conseil que nous serons capables de nous montrer à la hauteur des attentes.

Je vous félicite de votre présidence productive et utile, Monsieur le Président, ainsi que toute votre équipe, et souhaite bonne chance à la présidence britannique avant un mois qui pourrait lui aussi se révéler difficile.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Rwanda.

Pour commencer, je voudrais remercier mes collègues, les membres du Conseil de sécurité, de leur appui constant à la présidence rwandaise, et de leur entière coopération, qui nous a permis de nous acquitter du programme d'un mois de juillet chargé et imprévisible. En l'occurrence, demain, nous nous réunirons pour une nouvelle séance d'urgence consacrée à la situation à Gaza.

Je tiens également à féliciter Sir Mark Lyall Grant, Représentant permanent du Royaume-Uni, à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je suis tout particulièrement satisfait de ce que la présidence britannique se propose de convoquer un débat public sur la prévention des conflits, dans la droite ligne de la séance d'information que le Rwanda avait organisée en avril 2013 sur la prévention des conflits en Afrique par l'élimination de leurs causes profondes (voir S/PV.6946). J'apprécie également le fait que l'Ambassadeur Lyall Grant et son équipe organiseront eux aussi une réunion récapitulative sous la forme d'une séance d'information publique.

Comme le savent les membres, le grand thème du mois de juillet a été le débat thématique sur le maintien de la paix, puisque c'est ce même mois que le Rwanda célébrait le dixième anniversaire de sa première participation à une opération de maintien de la paix. Les membres se rappelleront que, il y a deux jours, le 28 juillet, le Rwanda a convoqué un débat public sur la collaboration de l'ONU avec des partenaires régionaux et son évolution (voir S/PV.7228), débat au cours duquel la résolution 2167 (2014) a été adoptée à l'unanimité. Dans cette résolution, le Conseil se déclare résolu à prendre des mesures efficaces pour resserrer encore les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Il insiste sur la necécessité de rendre plus prévisibe, durable et souple le financement des organisations régionales qui entreprennent des activités de maintien de la paix au titre d'un mandat du Conseil de sécurité.

En outre, le Rwanda est persuadé que le maintien de la paix, aussi multidimentionnel et robuste qu'il puisse être, ne saurait, à lui seul, régler les conflits. En effet, le maintien de la paix et de la sécurité internationales requiert une action concrète, coordonnée et soutenue, depuis la phase de la prévention des conflits jusqu'à la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.

C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité a organisé le 15 juillet une séance d'information sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (voir S/PV.7217). Cette séance a été suivie d'un dialogue interactif informel entre les membres du Conseil de sécurité, les présidents des Groupes de la Commission de consolidation de la paix, les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. La réunion a été franche, directe et fructueuse, et fut l'occasion de discuter de manière approfondie des moyens de renforcer la fonction consultative de la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité et d'empêcher la récurrence des conflits. Toutefois, le Rwanda regrette que toutes les formations pays de la Commission de consolidation de la paix n'aient pas été représentées au niveau des ambassadeurs. Les membres du Conseil étaient pour la plupart représentés à un niveau inférieur, sans parler du fait que sur les six pays inscrits à l'ordre du jour

de la Commission de consolidation de la paix – tous africains – seule la Sierra Leone, représentée par son Représentant permament, a participé au dialogue interactif informel.

Au cours du mois de juillet 2014, le Conseil de sécurité a aussi examiné la situations concernant un certain nom de pays particuliers. Il importe de savoir que bien que les conflits en Afrique aient continué d'occuper une place dans nos travaux, ils n'ont pas représenté la majorité des situations figurant au programme de travail ce mois-ci. Toutefois, cela n'est pas dû à la réduction du nombre de conflits en Afrique, où dominent toujours les crises au Soudan du Sud et en République centrafricaine, mais à l'aggravation de la situation dans d'autres parties du monde, en particulier au Moyen-Orient et en Ukraine.

En Syrie, à la suite de la violation de la résolution 2139 (2014) par toutes les parties, le Conseil a adopté à l'unanimité ce mois une autre résolution humanitaire – la résolution 2165 (2014) –, par laquelle il a autorisé les organismes humanitaires des Nations Unies à emprunter des routes franchissant les lignes de conflit ainsi que quatre postes-frontières supplémentaires afin que l'aide humanitaire parvienne par les voies les plus directes aux populations dans le besoin à travers toute la Syrie.

S'agissant de l'Ukraine, le Conseil de sécurité s'est réuni en urgence le vendredi 18 juillet (voir S/PV.7219), suite au tragique accident du vol MH17 de la Malaysia Airlines, abattu au-dessus de l'est de l'Ukraine, causant la mort de 298 personnes. Le Conseil a aussi adopté une déclaration à la presse (SC/11480), suivie de la résolution 2166 (2014) demandant une enquête internationale complète, approfondie, indépendante et sans entrave.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, le Conseil de sécurité s'est retrouvé confronté une fois de plus à la reprise des hostilités à Gaza. Eu égard à l'ampleur du conflit, qui a causé la mort de plus de 1 300 personnes à ce jour – des civils, pour la plupart des femmes et des enfants – le Conseil de sécurité a adopté pour la première fois depuis 2009 un texte sur la question palestinienne, en l'occurence une déclaration du Président (S/PRST/2014/13) appelant à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel. Hélas, cette déclaration n'a pas eu d'effet sur le terrain et demain matin le Conseil tiendra de nouveau une autre séance d'urgence pour examiner les conséquences humanitaires du conflit.

Il convient de noter que ces trois situations – la Syrie, l'Ukraine et Gaza/Israël – ont mis en lumière en un mois seulement les divisions entre les membres du Conseil, surtout lorsque les intérêts des membres permanents sont en jeu. Pour être juste, on devrait féliciter le Conseil de sécurité d'avoir pu surmonter ses divisions et adopter des décisions cruciales, telles la résolution 2165 (2014) sur la Syrie, la résolution 2166 (2014) sur le vol MH17 de la Malaysia Airlines et la déclaration du Président sur Gaza. Mais cependant, il est clair qu'en juillet 2014, comme au cours des mois précédents, les membres du Conseil de sécurité n'ont pas pu ou n'ont pas voulu, une fois encore, user de leur influence pour trouver une solution politique durable à toutes ces crises.

À cet égard, le Rwanda estime, pour ce qui est des méthodes de travail du Conseil de sécurité, que les consultations initiales entre membres permanents – seuls ou avec les rédacteurs et les pays de la région – sur une situation particulière sont importantes pour ouvrir la voie et faciliter une décision sans heurts du Conseil. Toutefois, nous pensons aussi, comme nous le rappelle la Coupe du monde de football 2014, dont la finale a eu lieu ce mois, que c'est l'esprit d'équipe, plus que l'effort individuel, qui offre les meilleures chances de succès. Nous rappelons donc que le Conseil compte 15 membres et qu'il faut donner à tous assez de temps pour se consulter et contribuer aux travaux et aux décisions du Conseil.

Pour terminer, je voudrais remercier les États Membres d'avoir participé à cette séance récapitulative et aux autres séances publiques organisées par le Conseil ce mois, parfois avec un court préavis. Je tiens en particulier à féliciter les Membres de l'ONU qui ont participé et contribué activement aux deux débats publics organisés ce mois. Je voudrais, toutefois, encourager les États africains Membres de l'Organisation à participer davantage aux débats publics du Conseil de sécurité, particulièrement ceux qui portent sur des questions concernant l'Afrique, comme le débat public sur les partenariats régionaux (voir S/PV.7228) qui a eu lieu lundi. En fait, le Rwanda pense que le Conseil de sécurité a plus que jamais besoin de la contribution de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies et de leurs expériences riches et variées, ce qui l'aiderait à s'acquitter efficacement de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de lever la séance, qui était la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de juillet, avant que la situation au Moyen-Orient n'en ait décidé autrement, je voudrais exprimer les sincères remerciements de la délégation rwandaise aux membres du Conseil, en particulier à mes collègues les Représentants permanents, à leurs équipes et au Secrétariat du Conseil, de tout l'appui qu'ils nous ont apporté. En effet, ce fut un mois chargé, un mois au cours duquel nous avons pu dégager un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pas pu le faire seuls et sans le travail acharné, l'appui et les contributions positives de toutes les délégations, du Secrétaire général et des représentants du Secrétariat, ainsi que de nos précieux interprètes, traducteurs, préposés au service des séances et ingénieurs du son.

Alors que s'achève la deuxième et dernière présidence du Rwanda au cours de son présent mandat au Conseil de sécurité, je sais que je parle au nom du Conseil en souhaitant à Sir Mark Lyall Grant et à la délégation du Royaume-Uni bonne chance durant le mois d'août.

*La séance est levée à 17 h 10.*